

# INFO VALENCE



BULLETIN MUNICIPAL  
HIVER 2001



## SOMMAIRE

Le mot du Maire.....	1
Comptes-rendus des réunions du conseil municipal.....	2
Respectons la loi.....	7
Vos démarches administratives..	8
A noter.....	9
SIRMOTOM.....	10
Ligne 41.....	11
SPA.....	13
CIDFF.....	14
Chèque Emploi Service...	16
Fête Nationale.....	17
Concours de pêche.....	18
Combien ça coûte ?.....	19
Une pluie de grêlons.....	20
La construction de notre école	21
Le gaz arrive.....	23
Rallye intercommunal.....	24
Fête foraine d'Automne...	26
Des artistes à Valence-en-Brie	27
Bonne retraite Yvette.....	29
Etude RN105.....	30
Manifestation RN105.....	35
Cérémonie du 11 novembre	36
Une nouvelle association...	37
Halloween.....	38
Club de Football.....	41
Concours des Maisons Fleuries	42
Le Champagne.....	43
Saint Nicolas.....	44
L'histoire de Saint Nicolas...	46
R.P.I.....	47
Centre de Loisirs.....	48
Une page d'Histoire.....	50
La Parité (suite).....	55
Nos artisans.....	57

Directeur : Serge VAUCOULEUR  
Rédacteur : Liliane FAURE  
Commission : Christelle DEBRAY,  
Marie-Thérèse DEBRAY, Jean-  
François PIERUCCI  
Editions : Mairie de Valence-en-Brie.

Photos : Marie-Thérèse DEBRAY, Eric  
LUZU, Liliane FAURE

## ETAT-CIVIL

### Naissances

Alizéa GAY née le 13 Janvier 2001

Loan, Timothé, Samson ROESLER  
nés le 22 Janvier 2001

Samy BAAZIZ né le 26 Février 2001

Tanguy BESNAULT né le 27 Mars  
2001

Nous souhaitons la bienvenue à ces  
bambins

### Mariages

Agnès PANTIN et Raphaël GENTEL-  
DEHENNE le 30 Juin 2001

Denis FARGEAS et Karine  
GOURIBON Le 28 Juillet 2001

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes  
mariés

### Décès

Monsieur MASSON Albert décédé le  
21 Mars 2001

Toutes nos condoléances à la famille

# LE MOT DU MAIRE

La fin de l'année approche et je souhaite vous tenir informés de la mise en œuvre des projets en cours.

## L'ECOLE

Les travaux ont débuté en Novembre avec deux mois de retard ce qui compromet la rentrée scolaire de septembre 2002.

## L'EGLISE

Les travaux envisagés depuis deux ans commenceront en Janvier 2002.

## GAZ

La première phase de travaux est programmée en Juillet 2002.

## EDF-FRANCE TELECOM

Une étude a été réalisée à la suite de chutes de tension importantes sur les réseaux situés place de l'Eglise et rue Jean Haderer. Le renforcement de ces réseaux, leur mise aux normes ainsi que celle de l'éclairage public vont être effectués. Nous avons obtenu le financement de ces travaux prévus dès le premier semestre 2002.

## SECURITE

L'étude proposée par les services de l'Etat (cabinet SALOMON VOISIN) est terminée. Elle a pris toute son importance malheureusement lors de l'accident dont a été victime un enfant de Valence.

La manifestation organisée a été particulièrement suivie par les Valençois et j'ai remis à la Préfecture la pétition signée par de nombreuses personnes.

Des contacts ont été pris avec le Conseil Général et la Région pour l'installation de

feux tricolores. J'ai demandé à la Direction Départementale de l'Equipement de Nangis une aide technique pour le montage d'un contrat triennal en vue de l'obtention d'une subvention.

## L'EURO

Trois formations de sensibilisation ont été organisées.

Notre formatrice, Madame LEBOVICI, bénévole, avait également reçu une formation agréée par le Ministère des Finances.

Je la remercie de son intervention dont le programme était destiné à nous rappeler la construction de l'Europe et nous sensibiliser à cette nouvelle monnaie.

Je terminerai en vous présentant en mon nom personnel et au nom de mon équipe municipale tous nos meilleurs vœux de bonheur, santé et réussite dans vos projets.

Nous vous souhaitons à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Serge VAUCOULEUR

# COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DU 27 SEPTEMBRE 2001

L'an deux mil un, le vingt sept Septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Serge VAUCOULEUR, Maire.

Etaient présents : Mr VAUCOULEUR, Mme FAURE, Mr GODRY, Mme DUBREUIL, Mrs BRUNEAU, ROUSSEAU, LUZU, PIERUCCI, TISSIER, TOUSSAINT, Melle DEBRAY, Mr VALOGNES

Absents avec pouvoir :

Mr POULAIN avait donné pouvoir Mr GODRY  
Mme DEBRAY avait donné pouvoir à Melle DEBRAY

Mr DEBRAY avait donné pouvoir à Mr VAUCOULEUR.

## MAISON DE RETRAITE DE LE CHATELET EN BRIE

Le conseil municipal vote à bulletins secrets :

Oùï le Maire,

Vu la lettre en date du 12 avril 2001 du Président du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite du Canton du Châtelet en Brie relative à la reconstitution du Conseil d'Administration suite au renouvellement des Conseillers Municipaux ;

Vu la délibération en date du 18 mai 2001

Vu les communes candidates soit :

Le Châtelet en Brie, Monsieur DIONNET, Maire,

Les Ecrennes, Monsieur GIRAUT, Maire,

Chartrettes, Monsieur GERMAIN, Maire,

Sivry Courty, Monsieur DELHALT, Conseiller municipal,

Machault, Monsieur FREVILLE, Maire,

Moisenay, Monsieur LE FLEM, Maire

Le conseil municipal vote pour désigner cinq représentants parmi ces six candidatures,

Sont désignés :

- Monsieur DIONNET, Maire de Le Châtelet en Brie,

- Monsieur GIRAUT, Maire des Ecrennes,

- Monsieur GERMAIN, Maire de Chartrettes,

- Monsieur FREVILLE, Maire de Machault,

- Monsieur LE FLEM, Maire de Moisenay

## ASSOCIATION « LE RELOGEMENT »

Le conseil municipal,

Oùï le Maire,

Vu la mise en vente du terrain sis à Valence-en-Brie, rue Jean Haderer, cadastré F382 d'une contenance de 1 are 12 centiares

Vu la proposition du Maire de l'achat de ce terrain,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à acquérir ladite parcelle au prix de UN FRANC SYMBOLIQUE.

Autorise Monsieur Le Maire à engager la procédure d'acquisition et à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

## SIRMOTOM

Le conseil municipal reporte le vote sur le retrait de la commune du SIRMOTOM afin d'obtenir les conditions financières de ce retrait.

## PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES AGENTS TERRITORIAUX ET DE LEUR FAMILLE

Le Maire explique au conseil municipal la possibilité de verser différentes prestations d'action sociale à leurs agents,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTTE de verser l'ensemble des prestations d'action sociale (si le cas se présentait) aux agents concernés. Ces versements interviendront sur présentation des justificatifs.

Ces mesures prennent effet au 1<sup>er</sup> Octobre 2001.

## PASSAGE A L'EURO : Régies

Vu le passage à l'Euro au 1<sup>er</sup> Janvier 2002

Le conseil municipal, autorise les régisseurs à encaisser en Euros à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2002.

## REGIE DU TAXI COLLECTIF

Ces tarifs prendront effet dès retour de cette délibération

Ticket de taxi : le conseil municipal décide d'augmenter le prix du ticket de taxi aller à 1.13 Euros (7,40 F) (soit 4,5 %)

Garantie de recette : le conseil municipal décide d'augmenter la garantie de recette à 12.26 Euros (80,45 F) (soit 4,5 %)

## REGIE SALLE MARIUS ALBERT

Pour les habitants de Valence-en-Brie : le conseil municipal décide de maintenir les tarifs 2002 comme suit :

Pour 24 h 152,45 Euros (1000 F)

Pour 48 h 228,67 Euros (1500 F)

Pour le hall 31 Euros (203,35 F)

Pour les personnes ne résidant pas à Valence-en-Brie, le conseil municipal décide d'augmenter les tarifs pour l'année 2002 comme suit :

Pour 24 h 500 Euros (3279,78 F)

Pour 48 h 750 Euros (4919,68 F)

## REGIE PHOTOCOPIES

Le conseil municipal décide de maintenir pour l'année 2002 le tarif actuel soit : 0,15 Euro (1,00 F)

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe qu'un projet d'aménagement du RD210 (route royale) est à l'étude afin de trouver une solution pour réduire la vitesse.
- Un courrier de l'amicale des Maires a été adressé à Monsieur le Préfet afin que celui-ci prenne un arrêté interdisant le passage des poids lourds sur la RN105. En effet, depuis quelques mois le passage des camions est en augmentation.
- Une somme de 81 729,00 f (soit 12 459,51 Euros) a été versée au titre du Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement pour 2000.
- Une somme de 81 512,89 F (soit 12 426,56 Euros) a été versée au titre du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle.
- Remerciements de l'Institut Curie pour la subvention versée.
- L'AIE s'est réunie en Assemblée Générale, Monsieur le Maire s'étonne de ne pas avoir été invité.

- Réunion à l'attention des administrés pour le passage à la monnaie unique (EURO) à la salle Marius Albert (les dates seront communiquées par voie d'affichage et de distribution dans les boîtes aux lettres).

- Réunion prochaine sur l'étude de l'aménagement de la RN105.

- Assemblée Générale du Football le 28 Septembre 2001

- Les travaux de busage du fossé à la station d'épuration doivent commencer.

- Les travaux de la construction du groupe scolaire ont été interrompus mais reprennent le 1<sup>er</sup> Octobre.

- Réunion avec Gaz de France : les travaux débuteront en Juin 2002, un salon du chauffage se tiendra à la salle Marius Albert. Une réunion publique sera organisée en Avril.

- Différentes réunions du district pour des appels d'offres et des prêts bancaires.

- Une demande de Bouygues Télécom pour l'implantation d'un pylône en lisière de bois, Monsieur le Maire informe qu'un retrait de 50m est obligatoire conformément au POS.

- Réunion pour l'étude de « transports à la demande » à Montereau

## Madame FAURE

- Réunion des transports d'Héricy, pas de problème pour les enfants fréquentant ce service.

- Rue Henri Pelle : Le stationnement sur le trottoir gêne considérablement les piétons et peut parfois nuire à leur sécurité. Une étude peut-être réalisée pour favoriser le stationnement. En attendant, il est indispensable que chacun se conforme au code de la route.

## Monsieur GODRY

- Réunion de la Charte Intercommunale.

- Renouvellement du bureau départemental de la Fédération d'Electrification rurale

Madame DUBREUIL informe qu'un problème est survenu à l'école maternelle d'Echouboulains pour un enfant de Valence, un mercredi midi. En effet, la maman avait appelé l'école pour prévenir de son retard involontaire, l'institutrice a répondu qu'elle ne pouvait pas garder l'enfant, celui-ci a attendu sur le trottoir.

Monsieur Valognes, Président du RPI, n'était pas averti de ce problème, demande qui est responsable en cas de retard des parents s'il arrivait quelque chose à l'enfant dans l'enceinte de l'école ?

Madame DUBREUIL demande à son tour qui aurait été responsable s'il était arrivé quelque

chose à l'enfant laissé sur le trottoir ? en a t-on le droit !

Monsieur PIERUCCI

- Réunion du SIRMOTOM

Monsieur TISSIER est surpris de l'augmentation de près de 47 % du prix de l'abonnement de l'Eau. Monsieur VAUCOULEUR, répond qu'en effet, sur les factures de la Mairie il a fait le même constat, qu'il a pris contact avec la Société des Eaux qui doit nous donner des explications rapidement.

Monsieur TOUSSAINT

- Réunion sur l'Etude Hydraulique du Ru de la Vallée Javot

Monsieur VALOGNES nous informe que la rentrée s'est bien déroulée que tous les enfants inscrits ont été acceptés. Le nouveau prestataire de services de restauration scolaire donne entière satisfaction.

L'entreprise engagée pour le nettoyage des vitres des écoles de Valence et Echouboulains ne donne pas satisfaction, il est envisagé de dénoncer le contrat.

Monsieur VALOGNES demande que l'élagage soit fait rue d'Echouboulains après la ferme de Monsieur ROUSSEAU afin que les piétons puissent circuler facilement

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 H 30

#### COMPTE RENDU DU 18 OCTOBRE 2001

Etaient présents : Mrs VAUCOULEUR, DEBRAY, Mme FAURE, Mr GODRY, Mr POULAIN, Mme DUBREUIL, Mrs BRUNEAU, ROUSSEAU, LUZU, PIERUCCI, Mme DEBRAY, Mr TOUSSAINT, Mr VALOGNES

Absents avec pouvoir :

Melle DEBRAY avait donné pouvoir à Mme DEBRAY

Mr TISSIER avait donné pouvoir à Mr GODRY

RECTIFICATIF

Lors du dernier conseil municipal, Madame DUBREUIL, après discussion avec un parent d'élève, nous informait qu'un enfant d'une classe aurait été laissé sur le trottoir devant l'école d'Echouboulains. Après avoir rencontré Madame MERLE, Mademoiselle NARME et le Directeur de l'Ecole d'Echouboulains, Monsieur le Maire dément toute cette information et présente toutes les **excuses** du

conseil municipal aux institutrices et aux parents d'élèves concernés.

#### MARCHE POUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE :

Le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et tous les actes s'y rapportant concernant le contrat rural tranche travaux de l'Eglise.

Monsieur le Maire précise que les travaux débuteront début novembre pour une durée de 2 mois environ, pendant cette période les offices pourront être célébrés normalement.

#### 35 HEURES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les principales dispositions de la loi relative à L'A.R.T.T. obligatoires au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Après avoir exposé les accords intervenus entre lui-même et les employés,

Le conseil municipal, à l'unanimité ACCEPTE le passage aux 35 heures selon les organisations de travail proposées.

DÉCIDE que cette mesure sera effective à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2001.

ACCEPTE les termes exposés ci-dessous :

Service Technique : maintien du temps de travail à 39 h et récupération de 23 jours sur l'année le vendredi en alternance pour les 2 agents. L'embauche éventuelle d'un agent sur ce service.

Service Administratif : pour 1 agent, maintien du temps de travail à 39 h et récupération de 23 jours sur l'année le vendredi.

Pour 1 agent autorisé à travailler à temps partiel, retour au temps complet à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2001 et passage aux 35 heures par semaine.

Lors des congés annuels, les récupérations du temps de travail ne pourront avoir lieu pour éviter un manque de personnel dans les services.

Le conseil municipal approuve le maintien des traitements et des avantages acquis.

DEMANDE l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion.

### COMMISSION ELECTORALE

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de renouveler la commission électorale suite aux élections municipales.

2 membres du conseil municipal doivent siéger à cette commission en plus de Monsieur le Maire

Se présente pour faire partie de cette commission :

Madame FAURE  
Monsieur VALOGNES

Sont élus à l'unanimité :

Madame FAURE et Monsieur VALOGNES

### CONTRATS EN EUROS

Vu le passage à l'Euro au 1<sup>er</sup> Janvier 2002  
Le conseil municipal à l'unanimité, ACCEPTE la conversion de tous les contrats de la commune en Euros, AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats, conventions en cours à cette date et ultérieurement.

### SIRMOTOM

Vu la lettre de la Préfecture en date du 23 Juillet 2001,  
Le conseil municipal,  
Accepte de ne plus adhérer au SIRMOTOM.

### SYTRADEM

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la création du SYndicat de TRAiement des DEchets Ménagers du Sud Est Seine et Marne (SYTRADEM) dont la mission principale sera de construire et d'exploiter une nouvelle Unité de Traitement Thermique à Montereau, et un Centre de Tri à Nangis.

Après avoir pris connaissance du nouveau projet des statuts dudit Syndicat,

ACCEPTE la création du SYTRADEM, et l'adhésion du SIRMOTOM (S.I. de la Région de Montereau pour le Traitement des Ordures Ménagères) au SYTRADEM du Est de Seine et Marne dont il adopte le projet des statuts.

### INTEGRATION DE LA COMMUNE DE MACHAULT DANS LE S.I. DE LA CHARTE INTERCOMMUNALE DE DEVELOPPEMENT CRISENOY-FOUJU-MOISENAY :

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'intercommunalité, la commune de Machault souhaite adhérer au S.I. de la Charte Intercommunale de Développement CRISENOY-FOUJU-MOISENAY

Après acceptation de cette demande du comité syndical, le conseil municipal émet un avis favorable à l'intégration de la commune de Machault au sein du Syndicat Intercommunal de la Charte Intercommunale de Développement CRISENOY-FOUJU-MOISENAY.

### DISTRICT DE LA REGION DE LE CHATELET EN BRIE

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'intercommunalité, le conseil de district demande aux communes adhérentes d'approuver la modification des statuts du District et l'extension de ses compétences.

Après lecture des statuts et délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à cette modification et à l'extension des compétences du District.

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Steeve PILLER l'enfant accidenté mercredi 17 octobre, son état de santé s'améliore et nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Suite à ce grave accident survenu au carrefour RN105/CD107 (où d'autres ont déjà eu lieu), monsieur le Maire a décidé de lancer une manifestation sur la RN105 lundi 22 Octobre 2001. Rendez-vous a été pris au service de la voirie à Melun afin d'étudier l'installation de feux tricolores sur la commune. En effet, Valence reste la seule commune à ne pas avoir de feux tricolores. La RN105 est une route très dangereuse, il faut remédier à ce problème.

Après des recherches, nous avons recensé depuis 1987 5 morts et 6 blessés, et 12 sinistres matériels.

Remerciements du club de football pour le déplacement des spots sur le stade.

Rue Max Lafon, un administré continue à couper les arbres dans sa propriété. Monsieur le Maire s'est rendu sur place et lui a

# RESPECTONS LA LOI...

## LE BRUIT DE VOISINAGE

Nous vous rappelons aussi que le bruit de quelle que nature qu'il soit est interdit :

Tous les jours entre 19 h et 8 h

Le samedi entre 12 h et 15 h

Le dimanche et les jours fériés, toute la journée.

Pour tous renseignements, nous tenons à votre disposition, en Mairie, les arrêtés se rapportant à ce sujet. Tous les contrevenants s'exposent à des sanctions.

«**Respectons la tranquillité d'autrui**»

## DISTANCE DE PLANTATIONS

Article 671 du code civil

Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par des usages constants et reconnus, et, à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de 2 mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres, et la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations. Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toutes espèces peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté du mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne pourront dépasser la crête du mur. Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer ses espaliers.

## CHIENS DANGEREUX

Loi du 6 janvier 1999 n°99-5/Arrêté du 27 avril 1999

Tout propriétaire ou détenteur de l'un des chiens classés dans les 2 catégories suivantes est tenu d'en faire la déclaration en Mairie :

## Chiens de 1ère catégorie = chiens d'attaque

- staffordshire terrier (pit-bull)\*
- Américan Staffordshire terrier (pit-bull)\*
- Mastiff ou Boerbulls\*
- Tosa\*

## Chiens de 2ème catégorie = chiens de défense ou de garde

- Staffordshire terrier\*
- Américan Staffordshire terrier\*
- Tosa\*
- Rottweiler (inscrit ou non au LOF)

\*s'ils sont inscrits au LOF (Livre des Origines Français)

Pour répondre à cette obligation légale, présentez-vous en mairie aux heures habituelles d'ouverture, munissez-vous de : carte d'identification ou de tatouage du chien, certificat de naissance du chien inscrit au LOF, éventuellement, carte de vaccination antirabique en cours de validité, l'attestation d'assurance garantissant votre responsabilité civile pour les dommages causés au tiers par votre chien, à partir de l'an 2000, certificat vétérinaire de stérilisation pour les chiens de 1ère catégorie.

## DECLARATION DE TRAVAUX

Nous rappelons à nos administrés qu'une déclaration de travaux est nécessaire pour **toutes superficies inférieures ou égales à 20 m<sup>2</sup>, pour le ravalement, l'agrandissement d'une fenêtre, le percement d'une porte, d'un abri de jardin, d'une piscine, d'une véranda, réfection de toiture, etc...**

Nous vous signalons que toutes constructions ou transformations non déclarées peuvent entraîner la démolition de ladite construction.

formellement interdit de recommencer, cette zone étant classée zone boisée. De plus cette personne se plaint d'avoir beaucoup d'eau dans son terrain lorsqu'il pleut, monsieur le Maire explique que les arbres lorsqu'ils sont nombreux retiennent l'eau.

Ecole : le chantier est arrêté provisoirement. La grue n'est toujours pas installée. Il est envisagé que des pénalités de retard soient appliquées. Prochaine réunion de chantier le 26 octobre.

Réunion des secrétaires de Mairie début octobre en Mairie de Le Châtelet en Brie.

Rencontre avec SOPRIMMO pour un futur lotissement dans quelques années.

Réunion SIRMOTOM.

Suite à la lettre de l'amicale des Maires au Préfet concernant la traversée de Valence par les Poids Lourds, le Préfet a répondu qu'il n'y aurait pas d'arrêté préfectoral vu qu'un arrêté intercommunal existe et fait référence à l'article 225 du code de la route dont la sanction est une contravention de 4<sup>ème</sup> classe soit 900 Frs. Après renseignements pris auprès de la Gendarmerie la contravention ne peut excéder 250 Frs.

Monsieur le Maire propose qu'une signalisation soit mise en place aux entrées de Valence interdisant les plus de 3 tonnes 5.

Monsieur DEBRAY nous informe qu'aucun nom de rue pour la ruelle en face la boucherie existe. La personne qui demeure dans cette ruelle a eu des problèmes de courrier. Il faudrait nommer la rue et numéroter cette maison.

Monsieur Debray informe que Madame CID a lancé une pétition pour la ligne 41, afin qu'un vrai transport se mette en place pour les élèves du lycée Jacques Amyot (lycée de secteur).

Monsieur Poulain et Monsieur GODRY procèdent à l'éclairage des vitraux de l'église.

Monsieur GODRY demande si les plaques de rue ont été commandées ? Monsieur le Maire répond qu'une partie le sera prochainement.

La séance est levée à 21 h 30

# VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES

## CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Lors d'une demande de carte d'identité, la présence du demandeur est impérative, notamment pour la prise des empreintes digitales.

Pièces à fournir : 2 photos d'identité, 1 copie intégrale de l'acte de naissance, 1 justificatif de domicile, livret de famille, ancienne carte pour un renouvellement (pour les cas particuliers s'adresser en Mairie)

## PASSEPORT

La validité des passeports est passée de 5 à 10 ans le tarif est de 400 Frs, sauf pour les enfants la validité reste à 5 ans et le tarif est de 200 Francs.

Pièces à fournir : copie intégrale de l'acte de naissance ou carte nationale d'identité en cours de validité, 2 photos, 1 timbre fiscal (voir ci-dessus), 1 justificatif de domicile, livret de famille, ancien passeport pour un renouvellement.

Les délais de délivrance de ces titres sont d'un mois environ hors périodes de vacances scolaires.

## SUPPRESSION DES FICHES D'ETAT CIVIL

Nous rappelons que les Mairies ne délivrent plus de fiches d'Etat-Civil depuis le décret du 26 décembre 2000. Pour pallier cette suppression, vous pouvez fournir des copies de pièces d'identité, livret de famille. Ces documents ne seront pas certifiés conformes systématiquement, cependant, l'organisme destinataire des papiers pourra vous le

demander, dans ce cas la Mairie établira cette certification.

## SUPPRESSION DES JUSTIFICATIFS DE DOMICILE

Les justificatifs de domicile sont supprimés. Les citoyens n'ont plus à fournir de justificatifs de domicile. Il leur suffit de déclarer leur domicile à l'administration qui le demande.

Sauf pour ce qui concerne :

- l'obtention d'une carte d'identité sécurisée ou d'un certificat de nationalité française,
- l'obtention d'un titre de voyage ou de circulation (passeports, sorties de territoire, titre de circulation républicain, etc...)
- l'obtention ou le renouvellement d'un titre de séjour ou d'une attestation d'accueil,
- l'inscription sur la liste électorale,
- l'inscription scolaire et universitaire.

## CERTIFICATIONS CONFORMES

La certification conforme de photocopies de documents est supprimée pour toutes les démarches effectuées auprès d'une administration française. Désormais, une photocopie lisible du document original suffit.

Toutefois, si la demande concerne un document destiné à une administration étrangère ou à un organisme étranger, il convient de procéder à la certification conforme du document.

Pour tous renseignements complémentaires sur les nouvelles simplifications des démarches administratives, contactez la Mairie.

## A NOTER... A NOTER... A NOTER...

### LISTE ELECTORALE

Etes-vous inscrits sur la liste électorale ? dernier délai le 31 décembre 2001 de 14 h à 17 h

Elections présidentielles : 21 Avril et 5 Mai 2002

Elections législatives : 9 et 16 Juin 2002

### RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Tous les mardis matin

Passage des encombrants, une fois par trimestre (information par voie d'affichage)

### SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX

Les Prés Neufs- 77000 Vaux Le Pénil

01.60.56.54.60-01.64.71.02.81

Si vous trouvez un chien sur la voie publique, avertissez la mairie qui fera le nécessaire

### URGENCE (SERVICES LOCAUX)

Sapeurs pompiers.....	18
Gendarmerie.....	17 ou 01.60.69.40.16
SAMU.....	15 ou 01.64.10.67.50
EDF (sécurité dépannage).....	01.60.96.36.29
Horloge parlante.....	36.99
Météo France.....	08.36.68.01.01

### HORAIRES DU BUREAU DE POSTE

Levée du courrier :	du lundi au vendredi à 16 h 30
	le samedi à 12 h 00
Ouverture du guichet	du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 17 h
	le samedi de 9 h à 12 h
Numéro de téléphone	01.60.57.50.55

### HORAIRES DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi de 15 à 19 h (permanence du maire et des adjoints de 17 h à 20 h) pendant les congés scolaires, pas de permanence, ouverture de la mairie de 14 h à 17 h

Mardi de 11 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Jeudi de 14 h à 17 h

Vendredi de 9 h à 12 h

Numéro de téléphone : 01.64.31.81.35 répondeur en cas d'absence

Numéro du Fax : 01.64.31.88.42 E-Mail : [Serge.VAUCOULEUR@wanadoo.fr](mailto:Serge.VAUCOULEUR@wanadoo.fr)

En cas de décès pendant le week-end et les jours fériés, contactez les pompes funèbres de votre choix.

### URGENCE DE NUIT - MEDICINS

Depuis peu et heureusement, SOS Médecins se déplace jusqu'à Valence-en-Brie.

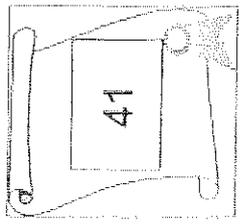
N'hésitez pas si en pleine nuit votre bout'chou a 40° de fièvre, un seul numéro :

**01.64.10.38.38**

Sachez tout de même que Valence dépend du secteur de Vernou-La Grande Paroisse, en cas d'urgence la nuit ou le week-end vous pouvez contacter l'un des médecins de ces communes.







LE MEE - DAMMARIE LES LYS - VOISENON

**MELUN**

VAUX LE PENIL - LIVRY / SEINE - CHARTRETTES - LE CHATELET EN BRIE - SIVRY - FONTAINE LE PORT - FERICY - MACHAULT - LES ECRENNES - PAMFOU  
MONTEREAU - VALENCE

Centre de Samoreau

LIGNES	LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI										MERCREDI SAMEDI		SAMEDI			
	06:30	11:30	12:30	14:00	15:15	16:15	17:04	17:35	18:27	18:51	11:00	11:59				
DAMMARIE MELUN LE MEE MELUN	06:45 06:50	08:30 12:20	12:15 12:20	12:40 12:46	12:46 12:46	12:40 12:46	14:15 14:20	15:30 15:35	16:20 16:25	16:35 16:35	17:10 17:15	17:35 17:45	18:32 18:37	19:05 19:10	11:15 11:05 11:23 11:26 11:29	12:35 12:42 12:45
VOISENON MELUN		12:29	12:19 12:24	12:44		15:44		16:52		16:48		17:48			11:35	12:45
P. Brossolette		08:39				15:53		16:56		17:00		17:58		18:41	11:42	12:48
VAUX LE PENIL		12:41	12:32	12:53	12:53	14:22	15:56	16:31	16:31	17:00	17:21	18:01		18:12	11:42	12:53
S. Signoret		12:42	12:33	12:54	12:54	14:23	15:57	16:32	16:32	17:02	17:23	18:02		18:13	13:00	12:57
LIVRY sur SEINE		12:43	12:34	12:56	12:56	14:24	15:58	16:35	16:35	17:05	17:24	18:05		18:15	13:01	13:01
CHARTRETTES		12:44	12:35	12:57	12:57	14:25	15:59	16:36	16:36	17:06	17:25	18:06		18:16	13:02	13:02
FONTAINE LE PORT		12:45	12:36	12:58	12:58	14:26	16:00	16:37	16:37	17:09	17:26	18:07		18:17	13:03	13:03
SIVRY		12:51	13:06	13:05	13:05	14:32	16:06	16:43	16:43	17:35	17:33	18:15		18:22	11:48	13:10
CHATELET EN BRIE		08:47	13:06	13:11	13:11	14:37	16:11	16:48	16:48	17:37	17:33	18:21		18:28	11:53	13:15
LES ECRENNES		07:07	13:08	13:13	13:13	14:38	16:12	16:49	16:49	17:39	17:39	18:23		18:30	11:55	13:17
FERICY		07:08	13:09	13:14	13:14	14:39	16:13	16:50	16:50	17:40	17:42	18:24		18:31	11:57	13:18
MACHAULT		07:09	13:10	13:15	13:15	14:40	16:14	16:51	16:51	17:41	17:44	18:25		18:32	11:59	13:20
PAMFOU		07:10	13:11	13:16	13:16	14:41	16:15	16:52	16:52	17:42	17:45	18:26		18:33	12:02	13:22
VALENCE		07:15	13:12	13:17	13:17	14:42	16:16	16:53	16:53	17:43	17:46	18:27		18:34	12:05	13:24
MONTEREAU		07:19	13:13	13:18	13:18	14:43	16:17	16:54	16:54	17:44	17:47	18:28		18:35	12:07	13:27
Flora Tristan		07:27	13:14	13:19	13:19	14:44	16:18	16:55	16:55	17:45	17:48	18:29		18:36	12:09	13:29
		07:30	13:15	13:20	13:20	14:45	16:19	16:56	16:56	17:46	17:49	18:30		18:37	13:45	13:50
		07:32	13:16	13:21	13:21	14:46	16:20	16:57	16:57	17:47	17:50	18:31		18:38	13:50	

HORAIRES VALABLES A COMPTER DU 03 SEPTEMBRE 2001

pour tout renseignement veuillez nous contacter au 0164222388

# SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX

LES MAUVAIS TRAITEMENTS ENVERS LES ANIMAUX VOUS REVOLTENT ? !  
ALORS REJOIGNEZ LES DÉLÉGUÉS ENQUÊTEURS BÉNÉVOLES SPA !

Chaque jour, la SPA reçoit de nombreux courriers et appels téléphoniques pour signaler des animaux maltraités ou vivant dans de mauvaises conditions.

N'ayant pas la possibilité de rémunérer des inspecteurs sur tout le territoire, les enquêtes sont confiées à des délégués enquêteurs bénévoles.

Malheureusement, ceux-ci sont en nombre insuffisant et toutes les enquêtes ne peuvent être effectuées faute de délégués sur certains secteurs.

*Si les mauvais traitements envers les animaux vous révoltent,*

*Si vous avez du temps à consacrer aux animaux,*

*Si vous avez le sens du dialogue et de la diplomatie,*

**N'HESITEZ PLUS A NOUS REJOINDRE. NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !**

Que font les délégués SPA ?

Ils effectuent les enquêtes à la demande de la SPA dans le secteur géographique qu'ils ont choisi,

Ils assurent le suivi des animaux adoptés par les particuliers dans nos refuges

D'autres activités peuvent leur être proposées ponctuellement :

Aide au refuge lors de journées d'adoptions ou du Noël des Animaux,

Tenus de stands d'informations dans les salons, foires, brocantes, etc...

***LES ANIMAUX ONT BESOIN DE VOUS !***

Pour tous renseignements complémentaires sur le service des délégués SPA, retournez le coupon ci-dessous pour recevoir une documentation complète.

Si vous ne souhaitez pas être délégué, vous pouvez toujours nous aider en adhérant à la SPA.

Demande de documentation délégué-inspecteur

A retourner à la SPA/Service délégués/39 bd Berthier/75847 PARIS cedex 17/

3615 SPA/www.spa.asso.fr

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

☎..... Date de naissance.....

# C. I. D. F. F. DE SEINE ET MARNE

(CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION SUR LES DROITS  
DES FEMMES ET DE LA FAMILLE)

<u>Le CIDFF vous accueille au siège social</u>	<u>Le CIDFF vous propose une information</u>	<u>Permanences juridiques du CIDFF 77</u>
<p>au 2 bis rue du Parc 77185 LOGNES. Secrétariat du lundi au vendredi de 9 h à 16 h</p> <p><b>Des services spécialisés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Information juridique : sur rendez-vous ou par téléphone</li> <li>● Permanence spécialisée en Droit du travail : tous les mardis de 13 h 30 à 17 h 30 sur rendez-vous</li> <li>● Information et accompagnement à la Création d'Entreprise</li> <li>● Permanence d'Accompagnement Individualisé vers l'Emploi</li> <li>● Aide et Soutien à la Parentalité et à Conjugalité</li> <li>● Médiation Familiale</li> </ul> <p><b>une documentation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● des fiches d'information gratuites et des guides CNIDFF en vente</li> </ul> <p><b>des interventions collectives</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● sur demande, dans les stages de formation, organismes sociaux, associations et établissements scolaires...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● dans les permanences et au siège social</li> </ul> <p><b>gratuite – personnalisée – confidentielle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● par une équipe de juristes diplômés de l'enseignement supérieur</li> </ul> <p><b>qui vous écoutent – vous orientent – vous renseignent</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● au cours d'entretiens individuels sur place ou par téléphone, dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ DROIT DES PERSONNES Mariage, divorce, autorité parentale, union libre, filiation, tutelle</li> <li>⇒ DROITS DES BIENS Consommation, propriété, dettes, successions, assurance, location</li> <li>⇒ DROIT SOCIAL Congés spécifiques, maternité, licenciement, contrat de travail, chômage, démission</li> <li>⇒ DROIT PENAL Infractions, violences familiales, procédures recours</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● CHAMPAGNE SUR SEINE - 77430 DASSMA – Place Léon Blum Tél : 01.60.39.51.20 (sur R.V.) 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudis du mois de 9 h à 13 h</li> <li>● CHAMPS SUR MARNE - 77420 PMI – rue de la Garenne Tél : 01.64.73.48.30 (sur R.V.) Mardi de 14 h à 17 h et le vendredi de 9 h à 13 h</li> <li>● CHELLES - 77500 Antenne de Justice Ecole des Tournelles – 1 rue Sainte Bathilde Tél : 01.64.26.06.67 (sans R.V.) 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredis du mois de 9 h à 12 h 30</li> <li>● DAMMARIE LES LYS - 77190 Centre Municipal d'Action Sociale 26 rue Charles De Gaulle Tél : 01.64.87.44.70 (sur R.V.) Jeudi de 9 h à 12 h</li> <li>● DAMMARIE LES LYS - 77190 Centre de service Albert Schweitzer Place du 8 mai 1945 Tél : 01.64.87.49.49 (sur R.V.) Jeudi de 13 h 30 à 17 h 30</li> <li>● DAMMARTIN EN GOELE - 77230 Centre Social – 1 rue de l'Hôtel de Dieu Tél : 01.60.03.39.59 (sans R.V.) Lundi de 9 h à 12 h</li> </ul>

● FONTAINEBLEAU - 77300

C.C.A.S. 40 rue Grande – Hôtel de Ville

Tél : 01.60.74.64.84 (sur R.V.)

1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardis du mois de 14 h à 17 h

● LE MEE SUR SEINE - 77350

Centre Social Mosaïque – 60 allée de la Gare

Tél : 01.64.14.26.26 (sur R.V.)

1<sup>er</sup> samedi du mois de 9 h à 12 h

Mercredi de 9 h 30 à 12 h

Vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 18 h (sauf 1<sup>er</sup> vendredi du mois)

● LIEUSAIN - 77127

Centre Social La Coursive – rue de Paris

Tél : 01.64.13.55.68 (sur R.V.)

2<sup>ème</sup> mardi du mois de 14 h à 16 h 30

4<sup>ème</sup> mardi du mois de 16 h à 20 h

● LOGNES - 77185

Siège social CIDFF 77 – 2 bis rue du Parc

Tél : 01.60.05.84.79 (sur R.V.)

● MEAUX - 77100

Maison de Justice et du Droit – La Verrière – Beauval

Tél : 01.60.41.10.80 (sur R.V.)

● MEAUX - 77100

Mairie – Place de l'Hôtel de Ville

Tél : 01.60.09.97.00 (sans R.V.)

● MELUN – 77000

Service Social – 6 rue de l'Eperon

Tél : 01.64.09.30.15 (sur R.V.)

● MELUN – 77000

Mairie annexe de l'Almont – 2 bd du Docteur Roux

Tél : 01.60.56.50.50 (sur R.V.)

● MELUN – 77000

Maison Picot – rue du Colonel Picot

Tél : 01.64.09.30.15 (sur R.V.)

● MONTEREAU – 77130

Centre Social de Surville – 6 rue Jules Ferry

Tél : 01.64.32.64.86 (sur R.V.)

Lundi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h

● NANGIS – 77370

CCAS – 16 rue des Ecoles

Tél : 01.64.60.52.14 (sur R.V.)

● NOISIEL – 77186

Mairie annexe Le Luzard – 1 place Gaston Defferre –

Tél : 01.60.37.74.35 (sur R.V.)

Mercredi de 14 h 30 à 18 h 30

● OTHIS – 77280

Maison des Solidarités – 2 rue du Pré de l'Épinette

Tél : 01.60.03.41.64 (sans R.V.)

Lundi de 13 h à 16 h

● PONTAULT-COMBAULT - 77340

Local de Permanences de la Mairie – 107 avenue de la République

Tél : 01.70.05.47.04 (sur R.V.)

Lundi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

● PROVINS – 77160

DESM – 4 rue Léon Binet – Champbenoist

Tél : 01.60.67.14.83 (sur R.V.)

1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredis du mois de 9 h 30 à 16 h

● ROISSY EN BRIE - 77680

Centre Social Les Airelles – 20 bd Malbran

Tél : 01.64.43.54.70 (sur R.V.)

Lundi de 9 h à 12 h et vendredi de 13 h 30 à 17 h 30

● SAINT FARGEAU PONTIERRY

77310 Centre Socio-Culturel – 96 av. de Fontainebleau

Tél : 01.64.89.50.37 (sur R.V.)

1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudis du mois de 14 h à 17 h 30

● SAVIGNY LE TEMPLE – 77176

Maison de la Justice et du Droit – 34 Place Ellysée Reclus

Tél : 01.64.19.10.60 (sur R.V.)

Mardi de 9 h à 12 h 30

● TORCY – 77200

Château des Charmettes – Avenue Lingelfield

Tél : 01.60.37.37.37 (sur R.V.)

Jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Vendredi de 9 h 15 à 12 h 00

● TOURNAN-EN-BRIE – 77220

UAS DASSMA – 16 place Edmond de Rothschild

Tél : 01.64.25.07.00 (sur R.V.)

Mardi de 13 h 30 à 17 h

● VAUX LE PENIL – 77000

Maison de la Solidarité – Impasse du Crespy

Tél : 01.64.71.51.19 (sans R.V.)

2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudis du mois de 13 h 30 à 16 h 30

● VILLEPARISIS – 77270

Maison pour tous – Centre Socio-Culturel – 3 chemin de la Couronne

Tél : 01.64.67.58.50 (sur R.V.)

1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredis du mois de 9 h à 12 h

# LE CHEQUE EMPLOI SERVICE

## Qu'est ce que le chèque emploi service ?

Un mode de paiement :

Il permet de rémunérer une personne pour le travail qu'elle effectue dans votre résidence principale ou secondaire.

Il remplace les formalités administratives : déclaration à l'URSSAF, calcul des cotisations sociales, établissement d'un bulletin de salaire.

Il tient lieu de contrat de travail, quand la durée du travail n'excède pas 8 h par semaine ou pour les emplois ne dépassant pas 4 semaines consécutives.

## Qui peut être rémunéré avec le chèque emploi service ?

Toute personne dont l'emploi relève de la convention collective nationale des employés de maison, c'est-à-dire accomplissant chez vous des tâches à caractère familial ou domestique comme le soutien scolaire, la garde d'enfants, les travaux ménagers, la garde des personnes âgées ou handicapées (à l'exception des soins), les petits travaux de jardinage.

## Quels avantages pour l'employeur et le salarié ?

Si vous utilisez le chèque emploi service vous avez droit, comme tout particulier employeur, à une réduction fiscale attaché aux emplois familiaux. Chaque année, vous recevrez automatiquement du Centre National des Chèques Emploi Service une attestation fiscale mentionnant les salaires déclarés et les cotisations acquittées dans le cadre du chèque emploi service. Vous pourrez réduire vos impôts de 50% du montant salaire + charges dans la limite d'un plafond (45 000 Fs soit 6860,21€)

Pour le salarié, être rémunéré avec le chèque emploi service signifie être déclaré et donc bénéficier de l'ensemble des droits sociaux, (assurance maladie, indemnités de chômage, retraite et prévoyance) sous réserve qu'il remplisse les conditions exigées pour chacun de ces risques. Le salarié est couvert en cas d'accident.

## Comment obtenir le chéquier emploi service ?

C'est très simple, une simple demande d'adhésion à remplir, elle est nécessaire pour recevoir votre premier carnet. Bref, elle permet de vous connaître et surtout elle autorise le prélèvement automatique des cotisations sociales sur votre compte.

Vous pouvez vous faire établir un carnet de chèques quand vous le voulez, dans l'établissement qui gère votre compte-chèques : dans une Caisse d'Epargne, dans une Agence Bancaire, auprès du Trésor Public.

## Comment utiliser le chéquier emploi service ?

Le chéquier comporte vingt chèques, analogues aux chèques bancaires, et vingt volets sociaux. Il est accompagné d'enveloppes pré adressées. Pour payer votre salarié, vous remplissez normalement le chèque en mentionnant le montant du salaire payé à votre employé. Dans le courant du mois au cours duquel la prestation a eu lieu ou dans les 15 jours qui suivent le paiement vous devez remplir le volet social entièrement et lisiblement et le renvoyer au Centre National de Traitement du Chèque Emploi Service à l'aide de l'enveloppe pré imprimée.

Pour en savoir plus : appeler Info Emploi Service au 0803 347 347. Trouver un salarié grâce aux associations : 3615 au domicile.

Liliane FAURE

## FETE NATIONALE DU 14 JUILLET

La traditionnelle fête du 14 juillet de cette année sera marquée dans nos mémoires. Certes, il est vrai, qu'habituellement il ne fait pas très beau, mais cette fois, la météo a battu tous les records, c'est sous une pluie diluvienne que le cortège, formé par quelques courageux, s'ébranla au départ des Fours à Chaux.

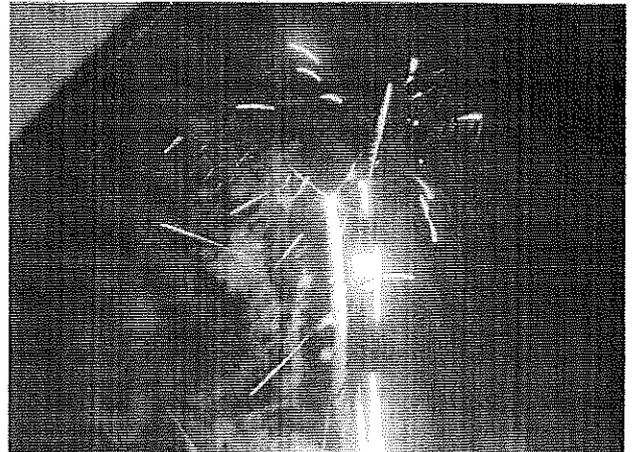
Le circuit prévu pour la retraite aux flambeaux a été suivi, et la municipalité a tout de même tiré le feu d'artifice sur la mare du stade. La pluie redoublait pourtant, mais qu'importe, la magie opérait.

Puis direction la salle Marius Albert pour se réchauffer en dansant. Philippe, notre disc-jockey nous attendait avec des rythmes endiablés. Mais à deux heures du matin, force lui était de reconnaître qu'il valait mieux ranger que de diffuser de la musique pour les murs. Eh oui !, le bal populaire, pourtant gratuit n'a pas attiré beaucoup de danseurs. Seuls

quelques jeunes ont fait honneur à notre disc-jockey. Nous espérons que l'année prochaine le temps sera plus clément et que les Valençois et Valençoises seront tous au rendez-vous.

Le lendemain, un concours de pêche était organisé à la mare aux usages, où, encore une fois sous une pluie battante, de nombreux pêcheurs étaient au rendez-vous cette fois, et bien décidés à faire de belles prises. Chaque participant est reparti avec de quoi manger pendant quelques jours !

Angélique BISCHOFF





Les enfants aussi ont participé



Ca ne mord pas !



Très professionnel !!



Attention, j'en ai attrapé une !

## COMBIEN CA COÛTE ?

Le vendredi 28 juillet 2001, lors du nettoyage de la rue Emile Parquet, l'équipe d'entretien avertit la Mairie qu'une vidange de voiture a été effectuée devant le n°2 et que l'huile a été déversée dans la bouche d'égoût des eaux pluviales, ces dernières rejoignent le ru de la Vallée Javot. Que pensez-vous de cette action ?

Est-ce du civisme (1) ?

### Qu'a dû faire la Mairie :

1/ Avertir la Société des Eaux de Melun pour pomper la nappe d'huile avant qu'elle ne se propage aux eaux pluviales.

2/ Déplacer les pompiers car la Société des Eaux manquait de matériel.

3/ Porter plainte contre X pour les dégâts occasionnés par cette personne inconsciente.

A toutes fins utiles, je vous signale qu'un pompage de ce genre coûte à la commune 7 000 Francs

Cette somme pourrait être utilisée soit à l'achat d'un ordinateur (si l'on installait une salle informatique ouverte aux administrés), soit à restaurer un puits, soit à participer à l'installation d'un feu tricolore...

Liliane FAURE

(1) civisme : sens qui concerne le citoyen et son rôle envers la collectivité et dans la vie politique



## UNE PLUIE DE GRELONS

Il est environ 18 h 30, lorsque le ciel s'assombrit en ce jeudi 2 Août 2001.

Jusque là, en cette saison chaude, rien d'anormal, les orages sont courants.

Le ciel vire au jaune sous de gros nuages noirs, on a l'impression que c'est la fin du monde, si on peut l'imaginer ainsi. Et soudain, quelque chose tombe du ciel, on dirait des grosses pièces de 5 francs, mais le bruit que font ces grosses pièces en tombant n'est pas habituel, et pour cause, c'est la plus grosse pluie de grêlons jamais vue à Valence. Conséquence : verrières cassées, « voitures en tôles ondulées », les salons de jardins transpercés ainsi que les gouttières en plastique, véranda et vélux couverts d'impacts de grêlons.

Angélique BISCHOFF

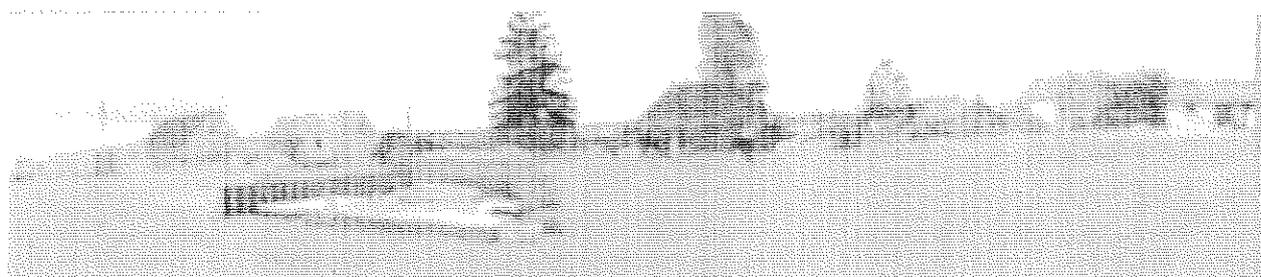


# LA CONSTRUCTION DE NOTRE ECOLE

## LES ENTREPRISES RETENUES

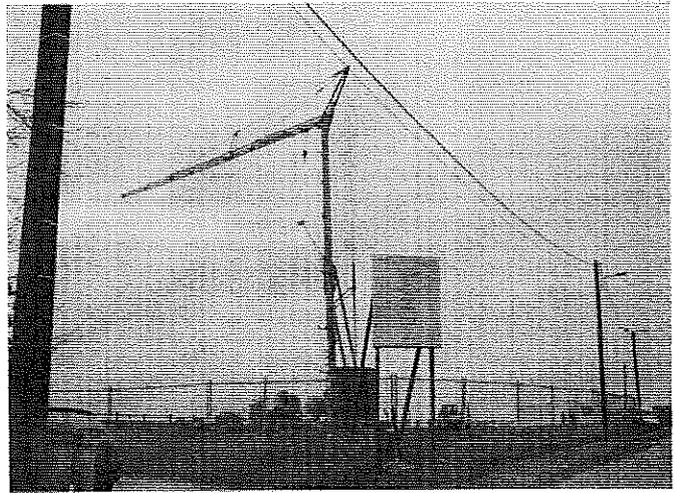
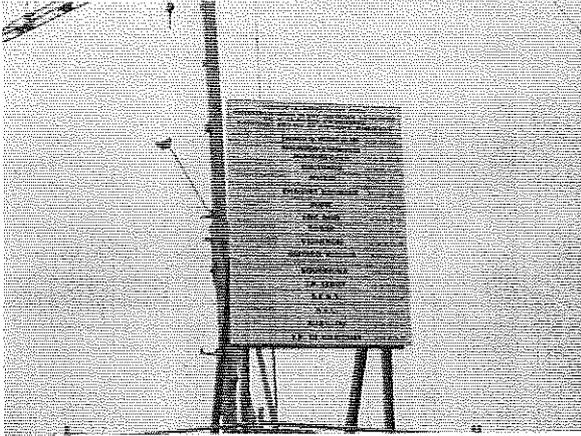
Désignation du lot	Entreprises	Montant par lot
Gros Œuvre	Chauvet Bâtiment	397 788.81 € 2 609 323.57 F
Plâterie, Isolation	SOPIC	51 555.41 € 338 181.32 F
Charpente	EMC BOIS	46 825.47 € 307 154.93 F
Couverture, Etanchéité	TISSIER Père et Fils	94 196.09 € 617 885.89 F
Menuiseries Extérieures	Ets VIGNERON	64 544.47 € 423 384.00 F
Menuiseries Intérieures	Ets VIGNERON	28 038.56 € 183 920.88 F
Electricite, courant faible	GUYARD-VENISSE	33 447.85 € 219 403.51 F
Chauffage, ventilation, plomberie	J. P. BOURRIOUX	60 686.21 € 398 075.44 F
Peinture	J. P. LEROY	29 088.90 € 190 810.69 F
Carrelages, faïences	S.C.R.S.	31 502.81 € 206 644.88 F
Revêtements de sols, PVC	A.E.C.	12 110.77 € 79 441.43 F
Serrurerie	MERILLOU	35 709.50 € 234 238.99 F
V.R.D.	T. P. Chatenay	165 045.12 € 1 082 625.00 F

BON COURAGE A L'ENSEMBLE DE CES ENTREPRISES



# Quel chantier !

## LE CHANTIER EN IMAGE



# LE GAZ ARRIVE...

## INSTALLATION DU GAZ NATUREL SUR LA COMMUNE DE VALENCE-EN-BRIE

Une réunion a eu lieu le 14 septembre dernier à la mairie de Valence-en-Brie entre le Responsable du projet d'installation du gaz naturel en Seine et Marne, un conseiller commercial de GDF et des membres de la municipalité.

Cette réunion a permis de préciser le déroulement des différentes phases du projet :

- ☞ **Le 4 avril 2002** se tiendra une réunion publique salle Marius Albert au cours de laquelle le Conseiller commercial de GDF présentera les différentes propositions financières et d'installations offertes par GDF. A la suite de cette réunion le conseiller tiendra des permanences à la mairie pour étudier les dossiers de prêts et d'installation avec les éventuels demandeurs.
- ☞ **Le 6 avril 2002** se tiendra toute la journée une exposition « salon de chauffage » également à la salle Marius Albert où les exposants, agréés par GDF, pourront répondre aux diverses questions.
- ☞ **Fin Juin 2002** date prévue pour le début des travaux et d'une durée de 6 mois environ.

Ces dates seront confirmées par voie d'affichage.

Aujourd'hui les propositions présentées par GDF sont les suivantes :

☞ le branchement sans encastrément du coffret (si l'installation de chauffage est mise en service dans les 12 mois qui suivent les travaux) :

**527.50 Frs TTC ou 80,42 €**

coût normal d'un branchement gaz naturel : 4 747,50 Frs (pour cuisinière seulement)

☞ le branchement avec encastrément du coffret (si l'installation du chauffage est mise en service dans les 12 mois qui suivent les travaux) :

**1 371,00 Frs TTC ou 209,08 €**

coût normal d'un branchement gaz naturel : 5 591,50 Frs TTC

Liliane FAURE

## LE RALLYE INTERCOMMUNAL DU 16 SEPTEMBRE 2001

Treize communes participaient au Rallye Intercommunal organisé cette année par la Commune de MOISENAY ; on pouvait compter :

- 30 équipes de marcheurs soit 184 personnes
- 10 équipes de cyclistes soit 45 personnes

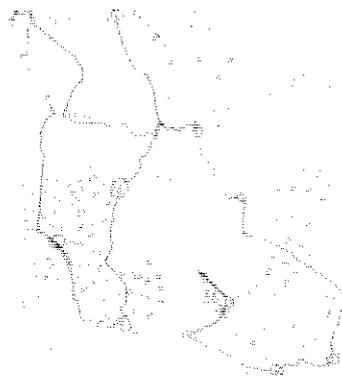
Valence-en-Brie présentait :

- 4 équipes de marcheurs dont une a obtenu le 2<sup>ème</sup> prix
- 2 équipes de cyclistes dont une a obtenu le 4<sup>ème</sup> prix

Valence-en-Brie a été classé 2<sup>ème</sup> au classement général et a remporté 3 superbes coupes.

Cette journée s'est déroulée dans la bonne humeur sous un ciel clément malgré une petite pluie avant le déjeuner.

Nous comptons sur un plus grand nombre de participants en 2002, surtout si c'est Valence-en-Brie qui organise le prochain rallye.



BRAVO A TOUS LES PARTICIPANTS CAR LES EPREUVES ETAIENT LOIN D'ETRE FACILES ET LES ENFANTS SE SONT TRES BIEN DEFENDUS DANS LES EPREUVES D'ADRESSE...

Liliane FAURE

## LES RESULTATS

Classement	Commune	N° équipe	Nbre de points
<b>PEDESTRE</b>			
1 <sup>er</sup>	Moisenay	12	77
2 ex æquo	Valence-en-Brie	5	69
	Fontaine le Port	13	69
	Moisenay	14	69
5	Chatillon la Borde	24	67
6 ex æquo	Machault	7	66
	Moisenay	19	66
8	Machault	10	61
9 ex æquo	Blandy les Tours	29	59
	Echouboulains	9	59
	Machault	11	59
	Moisenay	6	59
13	Moisenay	8	57
14 ex æquo	Machault	16	56
	Valence-en-Brie	22	56
16 ex æquo	Machault	18	55
	Le Châtelet en Brie	28	55
	Moisenay	1	55
19 ex æquo	Le Châtelet en Brie	23	54
	Le Châtelet en Brie	27	54
21	Blandy les Tours	17	52
22 ex æquo	Les Ecrennes	21	51
	Valence-en-Brie	15	51
24 ex æquo	Féricy	26	50
	Les Ecrennes	20	50
	Châtillon la Borde	2	50
27	Echouboulains	3	48
28	Féricy	25	46
29	Echouboulains	4	41
30	Châtillon la Borde	30	40
31	Blandy les Tours (après-midi)	31	14
<b>CYCLISTES</b>			
1 <sup>er</sup>	Moisenay	2	67
2	Blandy les Tours	8	66,5
3 ex æquo	Moisenay	1	60
	Valence-en-Brie	5	60
5	Blandy les Tours	10	56
6	Pamfou	7	55,5
7	Echouboulains	3	53,5
8	Valence-en-Brie	6	52,5
9	Les Ecrennes	9	50
10	SIVRY (Abandon)	4	

## FETE FORAINE D'AUTOMNE

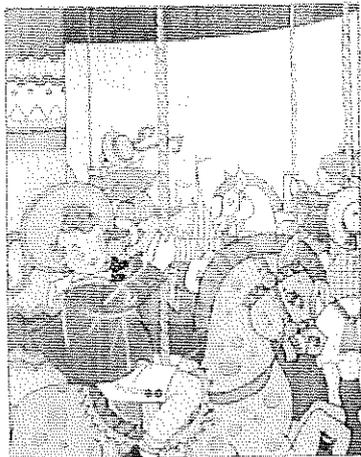
C'est par un chaud soleil de septembre qu'a eu lieu la première fête foraine d'automne les 22 et 23.

Comme au mois de mai, les autos-skooters, le manège enfantin, la pêche aux canards se sont installés.

Petits et grands étaient au rendez-vous, ravis de pouvoir s'amuser.

Nous espérons que cette fête entrera dans les traditions de notre commune et nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine à la même époque et n'oubliez pas que dès le premier week-end du mois de mai notre fête traditionnelle s'installera.

Angélique BISCHOFF



## DES ARTISTES A VALENCE EN BRIE

Les 27, 28,29 et 30 septembre 2001 l'Association Musique et Spectacles en Montois a présenté à la salle Rustic de Montereau :

### **La Révolution Française**

Comédie musicale de Claude-Michel Shonberg, Raymond Jeannot, Alain Boublil et Jean-Max Rivière, créée en 1973, mise en scène de Brigitte Bouillot assistée de Patrick DEBRAY.

Curieuse de connaître les nouvelles créations, j'ai assisté à ce spectacle qui m'a littéralement enchantée cet opéra rock retrace l'une des plus importantes pages de l'Histoire de France, la Révolution Française de l'ouverture des Etats Généraux en 1789 jusqu'à la contre terreur de 1794.

Cette comédie musicale étonnante de fraîcheur et d'entrain a suscité émotion et joie aux spectateurs (20 000 entrées).

Il faut noter dans la distribution les noms de :

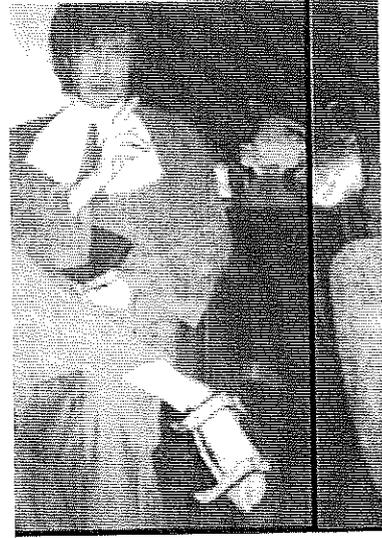
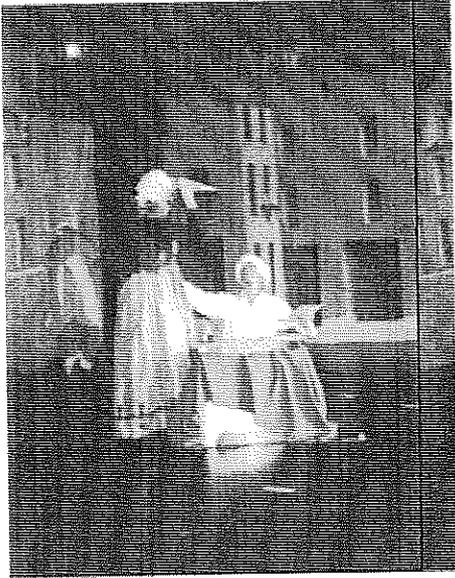
Isabelle PIERUCCI choriste du Conservatoire Gaston Litaize et dans le rôle de femme révolutionnaire ;

Marie-Thérèse DEBRAY dans le rôle de Charlotte Corday (très belle voix) ;

Patrick DEBRAY, dans les rôles d'un Chouan, d'un membre du clergé, d'un commissaire révolutionnaire.

Bravo et félicitations à nos Artistes.

Liliane FAURE



## BONNE RETRAITE YVETTE

Répondant à l'invitation de Messieurs VAUCOULEUR, Maire de Valence-en-Brie, DUFOUR, Maire d'Echouboulains, DUPONT, receveur des Postes, VALOGNES, Président du RPI, la famille et les amis de Madame Yvette TOURBET se sont réunis pour fêter son départ en retraite après 20 ans passés à la poste et 9 ans au RPI.

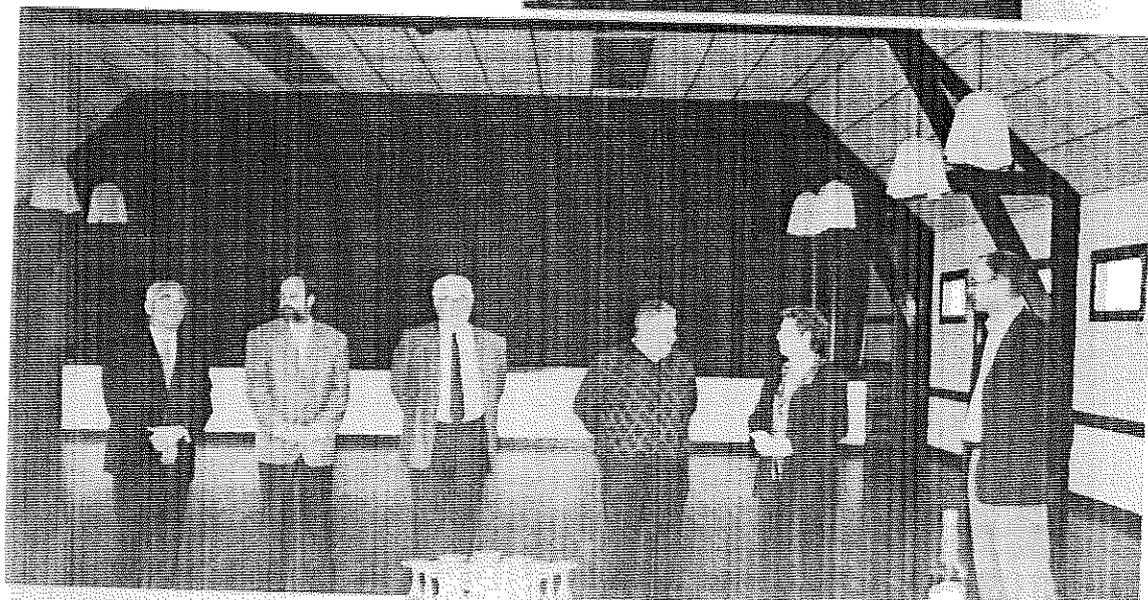
Monsieur VAUCOULEUR, puis Messieurs DUPONT et VALOGNES, retraçaient la vie et le parcours professionnel d'Yvette qui est née et est restée à Valence-en-Brie.

Après ces éloges, c'est très émue qu'Yvette remercie les personnes présentes.

En lui souhaitant une bonne et longue retraite en compagnie de Marc, entourée de ses enfants et petits enfants.

Des fleurs et un chèque lui ont été offerts et le verre de l'amitié a clôturé cette sympathique manifestation.

Michel VALOGNES



# ROUTE NATIONALE 105

## RESULTATS DE L'ETUDE SUR LA REQUALIFICATION DE LA RN105

Etaient présents :

- Mr VAUCOULEUR	Maire de Valence-en-Brie,
- Mr DIONNET	Président de l'Amicale des Maires du Canton et Maire du Châtelet en Brie
- Mr VOISIN	Architecte urbaniste
- Mr TISSIER	Conseiller municipal
- Mr LEFORT	Administré
- Mr BRUNEAU	Conseiller municipal
- Mr LUZU	Conseiller municipal
- Mr PANTIN	Administré
- Mr DESSERTINE	DDE/SEP
- Mr OMBRABELLA	Ingénieur subdivisionnaire DDE Nangis
- Mme FAURE	Maire adjointe
- Mr ACCHIARDI	DDE77/SEP
- Mr DELADERRIERE	CAUE77
- Mr TOUSSAINT	Conseiller municipal
- Mr VALOGNES	Conseiller municipal
- Mr POULAIN	Maire adjoint

Monsieur VOISIN donne les résultats des travaux d'étude effectués par la DDE/SEP. Il rappelle l'objectif de l'étude qui consiste à établir un diagnostic large de la traversée du bourg de Valence-en-Brie par la RN105 et de proposer des orientations d'aménagement par séquence ainsi que des actions concrètes d'aménagement sur la voie ou le fonctionnement urbain.

L'ensemble de ces actions converge vers un unique objectif d'amoindrissement des nuisances et dysfonctionnements, de tous ordres, provoqués par la RN105 dans la traversée de Valence-en-Brie.

La problématique peut se définir comme suit :

☞ au centre de Valence-en-Brie, les constructions qui longent la RN105 sont pour la plupart mitoyennes, à l'alignement, et cachent souvent des jardins intérieurs, les densités sont fortes et il reste peu d'espaces constructibles.

☞ la RN105 est dangereuse, difficile à franchir et bruyante.

L'habitat est un habitat de résidences principales à 91,9 % à forte dominante de maisons individuelles 89,3 % et de logements anciens.

#### Les équipements publics :

Sont pour la plupart localisés à proximité de la place de l'Eglise, ou sont desservis par la place :

- mairie, poste, salle polyvalente, foyer rural, lavoir, puits, monument aux morts
- terrain de sports, garage municipal,
- ainsi que la future école qui augmentera les traversées de la RN105.

Dans sa fonction actuelle, la RN105 affirme la coupure de Valence-en-Brie, en deux entités distinctes : au Nord les équipements publics, au Sud les zones résidentielles. Il existe une forte dissymétrie des localisations des fonctions urbaines. Les relations entre ville haute et ville basse s'organisent autour de la traversée perpendiculaire de la RN105.

#### Accidentologie :

Les accidents identifiés (14 en 15 ans), par la Gendarmerie sont ceux qui ont provoqué des lésions corporelles (blessés légers, graves et tués).

Il faut noter que les séquences d'approche de Valence-en-Brie et sa traversée s'étendent sur un peu plus de 2 400 m soit :

- séquence d'approche direction Melun 1 200 m,
- séquence d'approche direction Montereau 600 m,
- traversée du village 600 m, (à 50 km/h celle-ci s'effectue en **moins d'une minute**)

Monsieur VOISIN pense qu'il est préférable de fixer des objectifs sur la sécurisation pour la RN105 tout en étant conscient que le risque zéro n'existe pas, l'ensemble des préconisations d'aménagement contenues dans le présent rapport a pour but de rendre plus sûre la vie locale et les déplacements de tout mode (vélos, piétons...) tout en tenant compte du point de vue de l'automobiliste afin qu'il discerne parfaitement les carrefours, et autres points particuliers (portails privatifs...)

#### Topographie :

Le village de Valence-en-Brie se situe sur un plateau dont la pente N/S correspond à l'inclinaison générale du Bassin Parisien. Le village est installé à la confluence entre trois vallons qui modèlent la structure urbaine du village.

Ces vallons sont :

- la Vallée Javot qui présente un dénivelé important par rapport au plateau (25m) orienté E/O parcouru par un ru,
- le vallon du ru de Putte Muce, dont le ru connaît un dénivelé de 25m avant de rejoindre le ru de la Vallée Javot au nord de Valence,
- le thalweg des Quérons, orienté SE/NO qui vient se raccorder à la Vallée Javot en passant à l'est de Valence.

Ces trois vallées modèlent fortement le site et donnent à Valence une typologie urbaine bien particulière, avec une partie haute et une partie basse.

La proposition présentée par Monsieur VOISIN pour la requalification de la RN105 se présente chronologiquement comme suit :

- 1- feux de croisement : CD107/RN105
- 2- double feux de croisement : place de l'Eglise/RN105/rue Marcel Dessonnes,
- 3- aménagement espace public RN105 entre la place de l'Eglise et rue Marcel Dessonnes,
- 4- intervention sur profil en travers rue Octave Rousseau
- 5- aménagement desserte arrière parallèle à la rue André Taboulet y compris piquage perpendiculaire depuis la RN105,
- 6- Aménagement espace public RN105 entre place de l'Eglise et carrefour CD107/RN105
- 7- aménagement desserte entre rue Octave Rousseau et rue Jean Haderer,
- 8- Aménagement du carrefour Emile Parquet,
- 9- intervention sur profil en travers RN105 et aménagement paysager : entrée Ouest jusqu'au Fours à Chaux,

Monsieur VOISIN insiste sur les éléments réglementaires qui s'imposent à la révision du POS de Valence-en-Brie :

- ☞ la loi relative à la lutte contre le bruit,
- ☞ la loi relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Etant donné que la RN105 est classée **route à grande circulation**.

#### L'analyse de la vitesse des véhicules légers et poids lourds dans la traversée de Valence-en-Brie :

Elle fait apparaître que les vitesses réglementaires ne sont pas respectées par la majorité des véhicules :

- ☞ dans la partie la plus contraignante et la plus lente, rue André Taboulet  
25 % des poids lourds sont en excès de vitesse
- ☞ pour toutes les autres sections urbaines, c'est plus de 70 % des poids lourds qui sont en excès de vitesse.

#### Les différents modes de déplacement à Valence-en-Brie :

- ☞ transport en commun : ligne de car 41
- ☞ transport scolaire : arrêt de car place de l'Église,
- ☞ déplacement vélos : anecdotique ou lié à des usages ludiques,
- ☞ déplacement piétons :
  - de nombreuses rues ne comportent pas de trottoirs ou en mauvais état
  - la RN105 malgré ses trottoirs est moins favorable au déplacement piétons du fait des nuisances liées au trafic de transit.

#### Caractère résidentiel de Valence-en-Brie :

- augmentation de la population de 49,1 % entre 1975 et 1999
- population de 658 habitants en 1999,
- projection 2015 : 800 habitants.

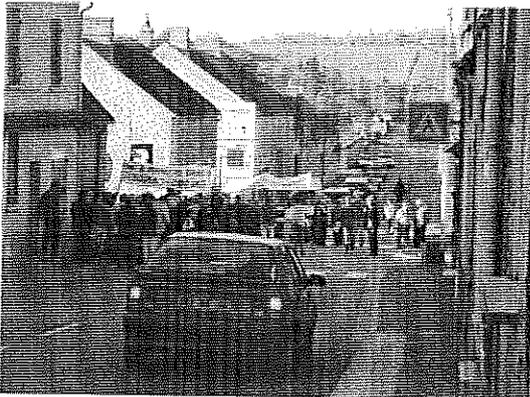
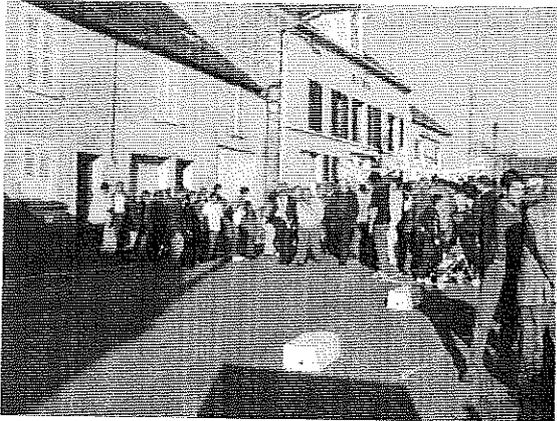
10-intervention sur profil en travers RN105 et aménagement paysager : entrée Est jusqu'au carrefour Emile Parquet.

Le président de l'Amicale des Maires du Canton, Monsieur DIONNET serait favorable pour présenter en urgence et à l'approbation de la communauté de communes les points 1, 2 et 8, de la proposition ci-dessus, une subvention peut-être accordée par le Conseil Général et le Conseil Régional.

**Il est prévu une réunion publique à la salle Marius Albert dès que les décisions concernant le financement seront obtenues.**

Liliane FAURE

MANIFESTATION  
RN105 - 22 OCTOBRE 2001



# ARMISTICE 1914-1918

## Discours du Maire lors de la cérémonie

Message du 11 novembre 2001

La guerre de 1914-1918 marque un tournant fondateur dans l'histoire des nations. C'est la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, le début de l'ère moderne.

Dès la fin de 1914, la France était en partie occupée par l'ennemi ; les moyens de son industrie de guerre et de sa survie, les houillères du Nord. Le fer de Lorraine. L'Alsace, la Moselle, étaient sous la botte prussienne. C'est de l'effort gigantesque de la nation française tout entière, de ses femmes qu'est venu le complément du sang versé par les soldats.

Notre volonté de ne pas oublier est manifeste : car dans la grande hécatombe qui a saigné la jeunesse française, nous avons tous perdu au moins un membre de notre famille.

Lequel, parmi ces millions d'hommes âgés de vingt à quarante ans, partis en août 14 pour une guerre dont ils pensaient qu'elle serait terminée en quelques mois. Lequel pouvait imaginer que un million quatre cent mille ne reviendraient jamais, et qu'un million cent vingt mille d'entre eux seraient mutilés, que certains n'auraient plus d'yeux pour revoir leur foyer, que d'autres n'auraient plus de jambes pour courir vers leurs familles, que d'autres n'auraient plus de bras pour étreindre leurs épouses et leurs enfants, lequel s'imaginait qu'il croiserait 600 000 veuves et 980 000 orphelins ?

La grande douleur doit rassembler les Français en deuil. Les morts sont tous confondus dans la même gloire, du simple fantassin à l'officier chargeant à la tête de ses Troupes.

Si l'on s'attardait un peu à lire ces longues listes de disparus, si l'on imaginait la part d'attentes, de chagrins, d'irréparable caché derrière chacun de ces noms, alors dans l'esprit de ceux que ne leurrait pas un patriotisme falsifié, s'instillait un sentiment de révolte, d'absurdité, que rien n'aurait dû pouvoir effacer ; et pourtant !

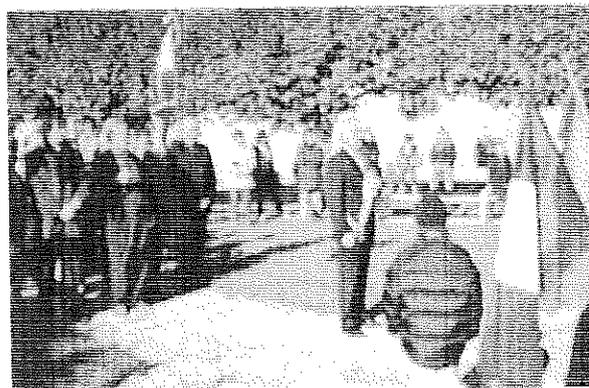
Les poilus ont connu ce mélange de grandeur, de naïveté, d'horreur de banalisation de l'atroce, de joies, car il y en eut, d'autant plus fortes que l'on pouvait perdre la vie à tout instant face à l'immense duperie de cette guerre, l'immense gaspillage de cette guerre

abjecte née du cynisme industriel qui depuis n'a cessé, sous des formes multiples, de tenter, sans toutefois y parvenir encore, de ramener l'humain à l'état d'objet.

Commémorer le 11 novembre, c'est accomplir notre devoir de mémoire à l'égard de ceux qui nous ont légué les valeurs républicaines et donné des repères moraux pour l'approche d'un avenir que l'on veut toujours meilleur et solidaire. Le 11 novembre aurait pu être le symbole d'une victoire : victoire de la démocratie, mais aussi victoire de la paix sur une désastreuse et absurde guerre civile européenne, entraînant une grande partie du monde dans son malheur.

Une Europe de paix et de liberté, unie par la seule volonté des nations qui la composent, demeure une garantie précieuse contre la répétition d'un tel désastre, l'histoire d'aujourd'hui en assure la démonstration.

S'il est vrai que les hommes meurent deux fois, la première fois le jour de leur décès la seconde fois, lorsque plus personne ne parle d'eux, ayons garde de toujours préserver leur souvenir.



## CREATION D'UNE ASSOCIATION DE COMMERCANTS ET ARTISANS A VALENCE EN BRIE

En 2000, à l'occasion du Beaujolais nouveau, les commerçants et artisans de Valence-en-Brie avaient organisé sur la place de l'Eglise une dégustation où étaient présents :

- Fathi,
- La Boucherie Skirka
- L'Etape de Valence
- Les fromages de chèvres J.C. Rousseau

Malgré une petite pluie persistante de novembre cette soirée avait rencontré un succès auprès des Valençois.

En 2001, l'idée a fait son chemin, et chaque commerçant a organisé des journées gastronomiques :

### - L'ETAPE DE VALENCE :

- Soirées fruits de mer,
- Soirée choucroute,
- Thé dansant,
- Beaujolais

### - BOUCHERIE SKIRKA :

- Ouverture de la camionnette le jeudi soir sur la place de l'Eglise
- Proposition de lot de viande en provenance de bêtes élevées dans

les fermes alentours

### - FROMAGES DE CHEVRE J.C.

#### ROUSSEAU :

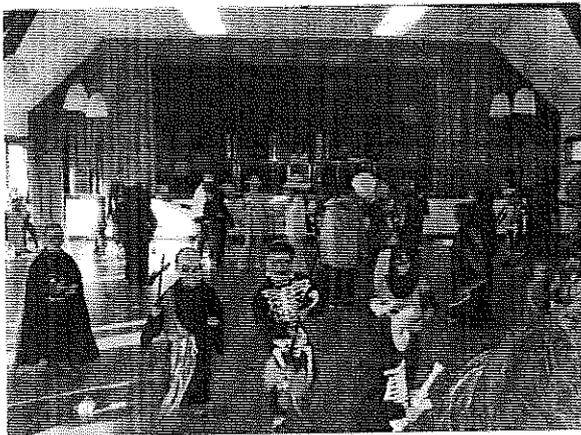
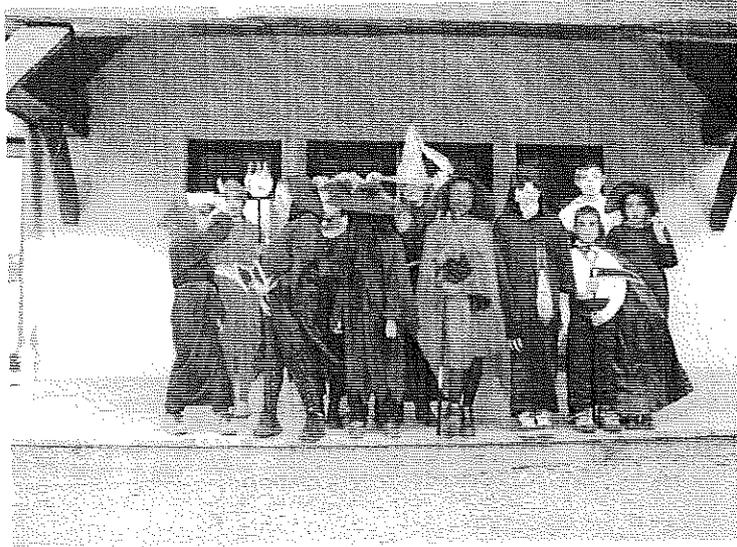
- Nouveau fromage : la tome de chèvre

\*\*\*\*\*

La journée d'HALLOWEEN, le 31 Octobre 2001, a été organisée par cette nouvelle association et a rencontré un franc succès auprès des enfants qui sont venus nombreux, (plus de 80), et qui ont fait preuve d'une grande imagination dans leur déguisement.

A cette occasion nous remercions « Les Brioches Pasquier » qui ont répondu à notre demande et qui ont généreusement fourni les goûters et particulièrement : Les transports JACQUET pour les magnifiques lots, Madame SKIRKA pour les délicieux gâteaux, FATHI pour les bonbons, L'ETAPE DE VALENCE qui a préparé la salle des fêtes et a fourni gâteaux et boissons...

## HALLOWEEN EN IMAGES



Attention, petits monstres en vue !

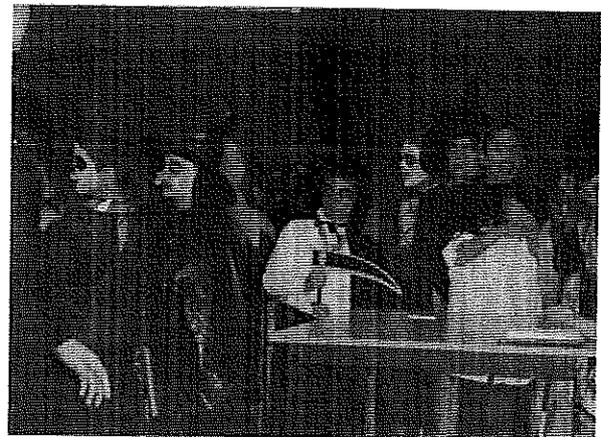
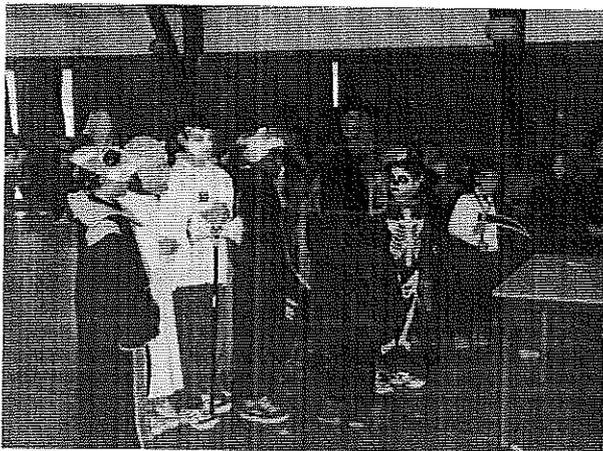
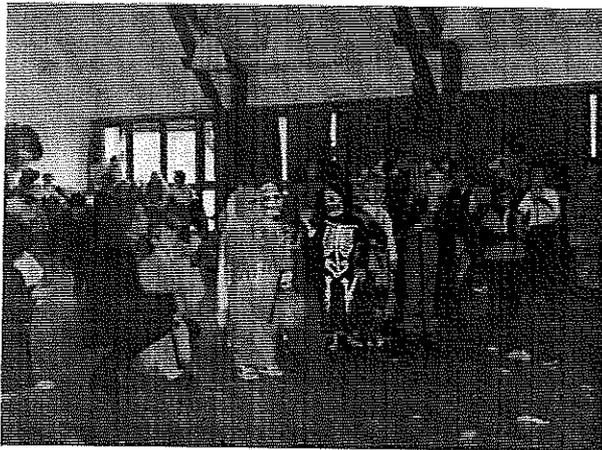


Ca papote !



Les plus petits étaient aussi au rendez-vous

Le plus affreux costume, le jury délibère !





Une récompense pour cet affreux costume !

# CLUB SPORTIF DE VALENCE SECTION FOOTBALL

Une nouvelle saison a débuté. Le CSV est inscrit en CDM-2<sup>ème</sup> division dans une poule de 14 équipes. Son bilan à 2 matchs de la trêve est de 4 victoires, 3 matchs nuls et 3 défaites, ce qui le classe 5<sup>ème</sup> pour le moment.

Le club compte plus d'une vingtaine de licenciés.

Les entraînements s'effectuent le jeudi à 19 h 30. Ils reprennent au mois de février.

Le club tient à remercier la municipalité pour le terrain, les locaux et la nouvelle installation électrique.



De gauche à droite :

En haut : Bazin L, Renaud J, Mayer-Weiler G, Arduise L, Di Georgio V, Menard C,

Au milieu : Baïao D, Le Rouzic E, Ciatti S, Bentz J, Bentz D,

En bas : Menard J, Roesler L, Delom P, Mayer-Weiler E

Le président, ainsi que tous les joueurs souhaitent une bonne et heureuse année à tous les Valençois et Valençoises

Pour tout renseignement : D. Bentz président : 01 00 67 05 52, L. Roesler entraîneur : 01 00 70 65 36

## RECOMPENSES DES MAISONS FLEURIES

Le samedi 24 novembre, avait lieu à Coulommiers la remise des prix aux lauréats du concours départemental des villages et maisons fleuries.

Marie-Thérèse DEBRAY et moi-même étions présents à cette cérémonie présidée par Monsieur Guy DRU ancien ministre de la jeunesse et des sports, maire de Coulommiers.

Devant une assistance très nombreuse, différents prix dont certains très intéressants ont été distribués. En ce qui concerne Valence-en-Brie, notre commune s'est vu remettre un diplôme avec Fleur d'Encouragement et toutes les personnes de Valence sélectionnées par le Jury départemental ont été récompensées, à savoir :

Mme DELIMBEUF, 1 fleur de vermeille, 1 encyclopédie Truffaut,  
Mme VAUCOULEUR, 1 fleur de vermeille, 1 corbeille de spécialités régionales,  
Mme QUINTAVALLA, 1 fleur d'argent,  
Mme TABOULET, 1 fleur d'argent,  
Mme PARQUET, 1 fleur d'argent,  
Mme EL MAOUJoudi, 1 fleur d'argent,  
Mme BULLOT Suzanne, 1 fleur d'argent,  
Mme COIGNARD, 1 fleur de bronze,  
Mme MORON, 1 fleur de bronze,  
Mme SANQUER, 1 fleur de bronze,  
Mme SOUVERAIN, 1 fleur de bronze,  
Mme PETIT, 1 fleur d'encouragement

### CONCOURS COMMUNAL

Toutes les personnes qui s'étaient inscrites ont été récompensées. Le jury communal après plusieurs visites dans le

village et plusieurs réunions animées, a établi le classement suivant :

1<sup>er</sup> prix Mme LECORCHE Béatrice, 1 composition florale

2<sup>ème</sup> prix Mmes QUINTAVALLA, CLEROUIN, EL MAOUJoudi, ex æquo 1 composition florale,

3<sup>ème</sup> prix Mmes COIGNARD, SANQUER, VALOGNES, 1 livre de jardinage,

4<sup>ème</sup> prix Mmes MORON, PARQUET, BERTHAUD, LE BIHAN, SKIRKA, 1 livre de jardinage.

Les prix seront remis le 6 janvier.

Je tiens à préciser que le jury communal que je préside n'est pas intervenu dans le choix des candidats du concours départemental.

Monsieur le Maire, le conseil municipal, remercient toutes ces personnes et encouragent tous les Valençois et Valençoises à embellir notre village, à le fleurir et avec le concours du conseil général à l'illuminer pour les fêtes de fin d'année.

Claude GODRY

Président du jury des maisons fleuries

## LE CHAMPAGNE SES CONTENANTS



A consommer avec modération

☞ NABUCHODONOSOR\*

20 bouteilles (15 Litres)

\*Roi de Babylone (605-562 av. J.C.)

☞ BALTHAZAR\*

16 bouteilles (12 Litres)

\*Régent de Babylone. Fils de Nabonide (... 539 av. J.C.)

☞ SALMANAZAR\*

12 bouteilles (9 Litres)

\*Roi d'Assyrie (859-824 av. J.C.) Fils d'Assour Nassirpal

☞ MATHUSALEM\*

8 bouteilles (6 Litres)

\*Patriarce biblique ayant vécu 969 ans

☞ REHOBOAM\*

6 bouteilles (4,5 Litres)

\*Terme propre au savoir faire monastique champenois

☞ JEROBOAM\*

4 bouteilles (3 Litres)

\*Fondateur et 1<sup>er</sup> souverain d'Israël

☞ MAGNUM

2 bouteilles (1,5 Litres)

☞ BOUTEILLE

75cl

☞ DEMI-BOUTEILLE

37,5cl

☞ QUART

18,75cl et 20cl

☞ HUITIEME

9,4cl

## SAINT NICOLAS

Le 7 décembre à 21 h débutait la soirée réservée aux enfants de notre village.

Après une brève allocution de monsieur le Maire qui accueillait petits et grands, il laissait la place au CASTELET DU SOLEIL, donnant une brillante représentation, nous contant l'histoire de la Mère Michel.

A 22 h, nos petites têtes blondes ont eu la joie de voir arriver le bon Saint Nicolas qui a distribué aux petits Valençois cadeaux et friandises.

Cependant une petite déception m'envahit, beaucoup trop de cadeaux sont restés sur la scène, dû à l'absence de leurs destinataires.



Le Père Noël débutera sa tournée le  
**LUNDI 24 DECEMBRE** à partir de 20 h  
à Valence.

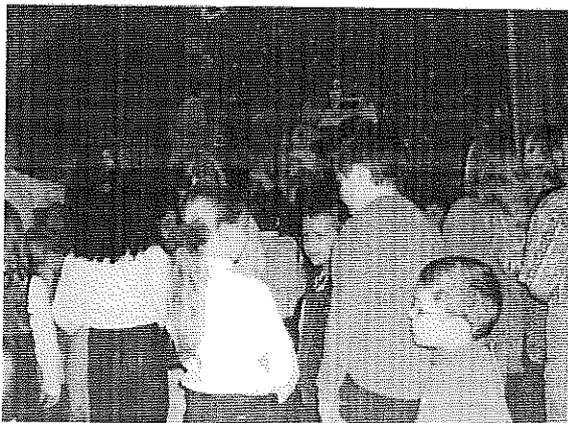
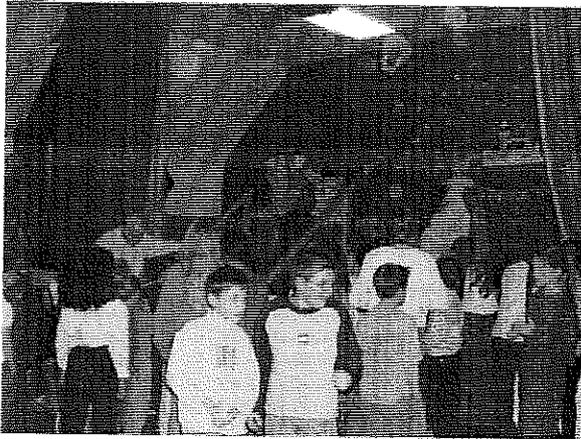
Je profite de l'occasion pour remercier :

Anne-Odile AIT-BELARBI,  
Philippe BERGERON,  
Angélique BISCHOFF,  
Gilles BRUNEAU,  
Michel CHARTIER,  
Jean-Paul CORDIER,  
Christelle DEBRAY,  
Laurence DELANNAY,  
Hélène DELANNOY,  
Liliane FAURE,  
Claude GODRY,  
Brigitte LACOMME,  
Guy LACOMME,  
Myrtha LALAUS,  
Eric LUZU,  
Sandrine LUZU,  
Annabelle PILLER,  
Jacques POULAIN,  
Florent VERSTRAETE

Qui ont travaillé durement à la préparation de cette soirée.

Bonnes fêtes à tous.

Patrick DEBRAY





## UNE HISTOIRE DE SAINT NICOLAS



*Le 6 décembre, c'est la Saint Nicolas, un jour particulièrement important pour les enfants du nord et de l'est de l'Europe, car cet évêque largement embelli par la légende est le premier distributeur de cadeaux de la période de Noël, avant d'être le patron des avocats de la Russie et de la Lorraine.*

De la vie de cet évêque de Myre, au IV<sup>ème</sup> siècle, on sait peu de chose, sinon qu'il fut élevé au rang de saint en raison de ses nombreux miracles accomplis sur des enfants. Le plus connu étant celui des trois enfants « qui s'en allaient glaner aux champs », mis en pièces et conservés au saloir par un boucher auquel ils avaient demandé l'hospitalité, ils revinrent à la vie sept ans plus tard grâce à saint Nicolas qui passait par là.

Dans le nord-est de la France, saint Nicolas se déplace dans les airs, suivi d'un âne chargé de deux paniers dont l'un est rempli de sucreries et l'autre de triques. Pour remercier la bourrique du saint, qui porte tous les présents, les enfants laissent généralement une petite botte de foin ou une carotte sur le bord de la fenêtre. Parce que les

récompenses ne vont généralement pas sans punitions, le Père Fouettard, tout de noir vêtu, escorte saint Nicolas. Il apporte des verges de bouleau et des martinets pour châtier les vilains bambins. Ces derniers le craignent beaucoup. Il paraît qu'il peut les emporter avec lui afin qu'ils rejoignent la grande famille des croquemitaines, lous-garous et autres monstres de la nuit. Bigre !

En Allemagne, le saint homme voyage avec un individu étrange, sorte de père Fouettard couvert de peaux de bêtes et chaussé de paille, qui tient à la main une baguette avec laquelle il frappe les mauvais sujets.

Pour les petits Hollandais, saint Nicolas arrive d'Espagne sur un grand bateau, accompagné de son valet, Pierre le noir. La nuit du 5 au 6 décembre, de maison en maison, suivis d'un grand cheval blanc, ils distribuent des cadeaux, s'ils ont été mérités, qu'ils déposent face à la cheminée ou dans un panier, devant la porte. Les enfants découvriront leurs présents avec ravissement à leur réveil.

Annie DUBREUIL

# LE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

Le syndicat intercommunal regroupe les communes de Valence-en-Brie et Echouboulains, il a pour mission de gérer pour les 2 communes le fonctionnement des écoles et des cantines.

Le comité syndical comprend les délégués des 2 communes actuellement il est composé comme suit :

*Président* : VALOGNES Michel

*Vice-Président* : MARY Michel

*Secrétaire* : ROUVEAU Isabelle

*Membres* : DUBREUIL Annie,  
VAUCOULEUR Serge (Maire de Valence),  
CHAMAULT Bertyl

*Membres auditeurs* : DUFOUR Roland  
(Maire d'Echouboulains)

Le budget du RPI est constitué de la participation des 2 communes en fonction du nombre d'enfants fréquentant les écoles. Le RPI prend en charge les fournitures scolaires, l'intervenant musique, les classes de découvertes, les salaires et charges du personnel de cantine et d'aide aux

instituteurs, et en partie les frais de sorties scolaires.

La rentrée 2001/2002 a été marquée par l'arrivée d'un nouveau Directeur à Echouboulains Mr RAMARE à qui nous renouvelons nos souhaits de bienvenue.

Un nouveau prestataire de services en restauration scolaire livre les repas : la Société REPAS SERVICE.

Enfin, nos 143 enfants ont été accueillis sur les 2 groupes scolaires.

Pour toutes réclamations ou suggestions concernant le RPI, adressez-vous au président ou aux délégués ou à Mme BRUNET Mireille , secrétaire du RPI en mairie d'Echouboulains au 01.64.31.80.19.

Michel VALOGNES

# CENTRE DE LOISIRS

## Mode d'emploi

Le centre de loisirs accueille tous les enfants âgés de 3 à 13 ans révolus, domiciliés sur le territoire du District de la région de Le Châtelet en Brie.

Les enfants sont accueillis dans des locaux et des équipements adaptés, entourés de 5 hectares paysagers, d'espaces de jeux et d'activités, encadrés par une équipe d'animation. Le centre propose aux enfants des activités à la fois structurées et conviviales où ils peuvent s'épanouir dans un cadre de vie où il fait bon vivre !

### 1- Les horaires

Horaires de fonctionnement de 7 h à 19 h

- accueil du matin de 7 h à 9 h

- accueil du soir de 16 h 30 à 19 h

Les parents doivent signaler l'arrivée et le départ de leur enfant. Les enfants ne pourront être confiés à une autre personne sans autorisation écrite fournie en main propre par les parents ou tuteurs.

### 2- Les inscriptions

Les inscriptions sont prises pour une ou plusieurs journées.

Toute présence supplémentaire peut être acceptée en fonction des capacités d'encadrement et des capacités de l'effectif des locaux.

#### - Inscriptions au centre de loisirs :

Les lundis, mardis, jeudis de 17 h 30 à 18 h 45

Les mercredis de 9 h à 12 h

#### - Inscriptions au District :

De 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

#### - Inscriptions par courrier ou téléphone :

Centre de loisirs - Route de Saveteux

77820 Le Châtelet en Brie – 01.60.66.67.60

District de la région du Châtelet en Brie

23 rue de la Haie aux Lièvres

77820 Le Châtelet en Brie

01.60.66.67.10

#### - Documents à fournir :

Sont à compléter par enfant : 2 fiches de renseignements (valable pour l'année scolaire en cours), 1 feuille d'inscription par période (les mercredis, les vacances scolaires)

Les documents dûment complétés et accompagnés du dernier avis d'imposition, éventuellement des bons CAF doivent être retournés au centre de loisirs 8 jours avant le début du séjour.

### 3- Désistement

Les jours de présences indiqués sur la feuille d'inscription sont considérés comme définitifs quand le délai de désistement est atteint.

Donc, sauf sur présentation d'un certificat médical, toute journée prévue est facturée intégralement. Elle ne peut être ni reportée, ni remboursée. Toute modification d'inscription doit être confirmée par courrier ou en utilisant les formulaires mis à disposition. Cependant, le cas des parents, dont l'horaire de travail est variable sans préavis sera examiné avec la plus grande compréhension (fournir une attestation de l'employeur).

Désistement des mercredis :

Inscription définitive : le lundi précédant le mercredi avant 18 h. Toute présence supplémentaire doit être signalée directement

au centre de loisirs au plus tard le lundi avant 18 h.

Désistement des vacances scolaires :

Inscription définitive : 8 jours avant la date effective de l'ouverture du centre de loisirs par semaine complète ou non.

Toute présence supplémentaire doit être signalée directement au centre de loisirs au plus tard 48 h avant.

#### 4- Prix journalier

Les prix journaliers s'échelonnent de 39 à 95 f (5,95 à 14.48 €) en fonction des revenus et de la composition de la famille conformément aux directives de la CAF.

Réductions :

- 5% pour le 2<sup>ème</sup> enfant
- 10 % pour le 3<sup>ème</sup> enfant
- 15 % pour le 4<sup>ème</sup> enfant

Un courrier individuel sera transmis pour préciser le prix de la journée appliqué d'après l'imposition ou la non imposition de l'année précédente.

En cas de changement dans la situation familiale ou financière, fournir un justificatif de situation et les revenus des trois derniers mois.

Le règlement s'effectue auprès du Trésor Public, après réception des avis de sommes à payer.

Les bons CAF sont acceptés et déduits de la facture. Ils doivent être fournis avant le séjour.

Les bons vacances sont acceptés lors du règlement des prestations au Trésor Public.

Sont compris dans le prix de journée : les activités, le repas du midi, le goûter et le transport.

#### 5- La restauration

Un prestataire de services confectionne les repas. Ils sont réchauffés en cuisine au centre, puis servis soit en self pour les plus grands, soit à table pour les plus jeunes. Les menus sont régulièrement affichés.

#### 6- Le transport

Un service de car prend en charge les enfants des communes du District extérieures au

Châtelet-en-Brie, aux arrêts et horaires prévus (information sur chaque feuille d'inscription).

Tout enfant qui ne sera pas descendu à son arrêt habituel ou non autorisé à rentrer seul à son domicile, sera reconduit au centre de loisirs où les parents devront venir le chercher.

Les imprimés d'inscription ainsi que les fiches de renseignements sont à votre disposition en Mairie.

Profitez de ce service et faites découvrir à votre enfant les joies de la collectivité et des activités du centre de loisirs du District.

## L'école de Valence du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle.

Le samedi 27 janvier 2001, au Prieuré Saint-Martin de Montereau, sous le patronage de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins, s'est tenue une conférence sur l'enseignement dans la région de Montereau des origines à nos jours. Quatre orateurs se sont relayés afin d'exposer au public présent l'histoire de l'école dans sa commune. Nous avons pour notre part relaté ce que les documents d'archives mettaient à notre disposition sur Valence.

Pour celles et ceux qui n'ont pu se rendre à cette réunion, nous allons tenter de donner un aperçu par quelques grandes lignes ; il s'avère en effet impossible d'entrer ici dans les détails et d'aborder les actes, pourtant essentiels, des décideurs gouvernementaux, artisans des grandes orientations scolaires (Édits et Ordonnances royaux, lois et décrets républicains).

Le propos va donc s'argumenter autour des pôles principaux que sont : le mode et la nature de l'enseignement et les bâtiments qui accueillent enseignants et élèves. Nous évoquerons également ceux qui ont œuvré auprès des enfants dans la mesure où les textes nous livrent leur identité.

### 1/ Période de l'Ancien Régime

Il faut d'emblée replacer l'enseignement tel qu'il fut alors. En effet, contrairement à ce qui était admis jusqu'alors, tous nos monarques ont légiféré dans le sens de l'enseignement des peuples, leurs Édits et Ordonnances sont là pour en attester. Cependant, en raison d'un ensemble de facteurs divers et souvent incontrôlables, rien ne fut vraiment réalisé avant la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle où l'évolution des mœurs, des mentalités, des techniques rendront les parents plus ouverts à l'école, plus enclins à se séparer des bras qui leur étaient

nécessaires aux champs ou à l'atelier. Les obligations législatives se concrétisèrent par l'évolution des esprits. Ce long processus de mûrissement connaîtra son apogée après les lois scolaires de Ferry, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et pour certaines régions le début du XX<sup>e</sup>. Cette esquisse est bien entendue valable pour notre village.

Les documents d'archives sur Valence actuellement connus ne le sont qu'à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, encore sont-ils lacunaires et très imprécis.

La première mention d'une école est relevée dans les termes du testament d'un de nos seigneurs, rédigé en 1636. Il indique le lieu où se tenait la classe : le porche de l'église, un vicaire ou un chapelain était pour cette tâche rémunéré par le curé sur les revenus de la fabrique<sup>1</sup>. La fréquentation est inconnue, de même que la teneur de ce qui était enseigné. Encore que sur ce dernier point il soit possible de l'envisager au regard de ce qui se pratiquait partout ailleurs : une bonne connaissance du catéchisme, du déroulement du culte et une réelle maîtrise des chants liturgiques afin d'accompagner le prêtre lors des célébrations. En somme, il suffisait de savoir lire, un peu écrire, parfois compter mais surtout chanter. L'archidiacre du diocèse veillait à la bonne qualité de cet enseignement, ainsi qu'à l'assiduité des élèves. Des sanctions étaient prévues contre les parents qui n'envoyaient pas leurs enfants en classe, mais elles ne furent jamais appliquées, du moins à Valence.

À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, un laïc remplace le clerc, toujours sous la tutelle du curé qui le choisit sur l'initiative du seigneur. Le salaire est alors constitué du droit d'écolage, c'est-à-dire de ce que versaient les

<sup>1</sup> Fabrique de l'église : structure paroissiale pour l'administration des biens de l'église gérée par des Valençois élus par les chefs de familles et renouvelables tous les ans.

parents au maître. Cette rétribution était parfois donnée en nature (volailles, oeufs, grains...). Cependant, ces droits étaient loin de suffire au "maître d'école" qui avait souvent une nombreuse famille à faire vivre et en conséquence il exerçait conjointement une autre activité. Ils étaient et seront jusque vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : chantre, bedeau, sonneur, organiste, fossoyeur... Mais ils furent aussi, dans notre paroisse, sergent de la prévôté, garde-bois, tailleur d'habits, hôtelier... Ainsi Jean Christophe dit "campagne" en 1673, Louis Bourgeois en 1685, Jacques Lorillon en 1688, Jacques Besnard en 1695. Après le décès de ce dernier, le 6 décembre 1705, aucun nom ne nous est parvenu jusqu'à ce qu'en 1732 le seigneur s'inquiète de l'abandon de l'instruction et charge le curé de présenter aux principaux chefs de familles réunis dans l'église "au son de la cloche au banc de l'œuvre" celui qu'il a choisi pour instruire les enfants "dans la religion catholique, apostolique et romaine": Jérôme de La Courcelle. Celui-ci n'est pas un inconnu puisqu'il est depuis 1726 l'organiste de la paroisse<sup>2</sup>. Parmi les avantages liés à la fonction de maître on note l'exemption de tailles<sup>3</sup> et de la collecte<sup>4</sup> de celles-ci. De La Courcelle est tailleur d'habits de métier et il est aussi chargé des cloches, de l'horloge, des inhumations et il assiste le curé dans la rédaction des actes paroissiaux.. La nature de l'enseignement est inconnue, bien qu'il soit certain qu'elle fut ce que nous avons envisagé plus haut, le lieu des classes tout aussi mystérieux. Une tentative de statistique, établie à partir des actes de mariages, permet d'évaluer l'illettrisme à 70 %. Il enseignera durant 34 ans jusqu'à son décès en 1766.

La place restera vacante jusqu'en septembre 1771 date où le nouveau seigneur imposera à nouveau la classe et le choix d'un maître, ce qui semble avoir été une sinécure pour lui car les parents étaient opposés à

tout surtout à la rémunération du maître puisque cette obligation leur incombait. Grâce à son abnégation et aux efforts qu'il fit en offrant de mettre à la disposition de l'enseignant et de sa famille une maison avec son jardin et des terres à cultiver au chemin des Pirois, Pierre Félix pu enfin entrer en fonction. Au cours de la rédaction de l'acte notarié qui sanctionnait les accords entre les parties, les chefs de famille reconnaissent que les émoluments sont maigres et ne peuvent lui suffire et ils proposent, afin de les améliorer, de se revoir ultérieurement ! Le seigneur et le curé, sachant ce que ce report signifiait, s'engagent à verser au maître une rente mensuelle sur leurs fonds propres. La rétribution scolaire était de 6 sols pour apprendre à lire, 12 sols pour écrire et 15 sols pour compter.

À partir de cette époque, on constate une succession assez importante d'enseignants au village, probablement justifiée par un attrait financier plus important ailleurs. Après Pierre Félix on trouve, Pierre Frère, Jean-Jacques Préau, Germain Émery. L'illettrisme est à 50 %.

## 2/ Après la Révolution

Le changement de régime n'amena guère d'améliorations, en dépit des lois votées dans l'euphorie des envolées oratoires des tribuns tels Danton ou Condorcet sur le sujet. La Révolution n'avait pas les moyens de ses ambitions et les diverses lois, visant à améliorer à la fois l'enseignement et le sort des instituteurs - c'est la nouvelle appellation donnée aux enseignants - seront vite abrogées avant même d'avoir été mises en œuvre et l'usage resta ce qu'il était auparavant faute de moyens financiers et de personnels ayant les critères définis par les nouvelles dispositions gouvernementales ; la responsabilité des écoles retomba sur les municipalités bien incapables d'y pourvoir ; de surcroît et pour faire bonne mesure les subsides générés par les activités au sein de la paroisse, pourtant essentielles à la survie de l'instituteur, seront supprimées en raison de l'interdiction des cultes et de la fermeture des églises et auxquelles ne se substituèrent aucune aide financière quelconque ... Ce

<sup>2</sup> Voir Info-Valence n° 5 de décembre 1997.

<sup>3</sup> Tailles : impôts sur les personnes.

<sup>4</sup> Collecte : selon l'usage, chaque année un Valençois était élu par la communauté d'habitants afin de collecter les impôts de l'année, il en répondait sur ses biens.

furent les travaux des champs où ils allèrent se louer qui permirent à ces hommes de vivre. Quant aux rentes versées par le seigneur et le curé, si la première continuait à être versée grâce au charisme des descendants du seigneur, la seconde fut "confisquée" par l'État au titre de Bien National comme tout bien d'église !

Un texte de 1792, nous apprend que les successifs instituteurs : François-Nicolas Simonnet, Nicolas Boudin et Edme Jublot enseignaient à 60 enfants, garçons et filles mélangés, bien que cela soit prohibé par les lois scolaires, pour 5 sols pour la lecture, 10 sols pour l'écriture et 12 sols pour compter par mois. Il y en avait cependant 30 à 40 qui ne fréquentaient jamais l'école en raison de la pauvreté de leurs parents. La classe avait lieu chez l'instituteur, dans la maison mise à disposition par le seigneur en 1771, pour laquelle l'enseignant recevait, conformément à la loi, une indemnité bien qu'il en jouisse gratuitement.

### 3/ Du Premier Empire jusqu'en 1865

Le Premier Empire voit Jean-Baptiste Séjourné exercer à Valence. Il habitait avec sa famille dans une petite maison, aujourd'hui transformée en grange, située au n° 11 rue Émile-Parquet. Le local où se tenait la classe était situé juste en face (il a été démoli à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle) prêté par les descendants du seigneur. Un de ses fils, André-Philippe, lui succède en 1808. Il n'a de compétences que celles qu'il a acquises avec son père, elles sont très rudimentaires. Il obtient cependant son brevet d'instituteur communal suivant les obligations de la loi de 1816. Il pratique la méthode individuelle d'enseignement et utilise comme manuels quelques ouvrages religieux bien insuffisants. Il est aussi chantre, bedeau, sonneur, il remonte l'horloge et aide à quelques travaux de rédaction à la mairie. À l'arrivée de François Guizot, à la tête du Ministère de l'Instruction Publique, les choses vont, en 1835, se gâter pour Séjourné qui, contrôlé suivant les termes de la loi de 1833, devra reconnaître son incapacité et se démettre de sa charge. Les enseignants sortent désormais de l'École Normale d'instituteurs et c'est

l'un d'eux, Pierre-François-Constant Durécu, qui lui succède. La loi fait obligation aux communes de fournir un local décent et du matériel ainsi que des livres et des fournitures.

La municipalité acquiert à l'emplacement du n° 22 rue Octave Rousseau une maison (aujourd'hui démolie et remplacée) et la fait approprier afin de fournir deux classes, une de filles, une de garçons et une pièce accueille les petits au rez-de-chaussée, un logement pour l'instituteur composé de deux pièces et une salle de la mairie au 1<sup>er</sup> étage.

L'école ouvre le lundi 3 octobre 1835 à 8 heures pour 42 filles, 44 garçons et 40 petits sous la direction du nouvel instituteur. Il est issu d'une modeste famille de manouvriers de Chamigny (canton de La Ferté-sous-Jouarre), il a 19 ans et se mariera deux ans plus tard à une valençaise, Adélaïde Pecquenard qui, tout en lui donnant deux enfants, le secondera dans sa tâche en surveillant les filles et les petits de la salle d'asile<sup>5</sup> ceci bénévolement durant 21 ans !

Il enseigne avec la méthode simultanée à l'aide d'ouvrages fournis par le Préfet dans du mobilier installé par la Municipalité très attentive à l'enseignement qui s'est considérablement élargi avec l'instruction de disciplines telles que l'histoire, la géographie, les sciences naturelles, les poids et mesures. On apprend désormais en Français et non plus en patois, l'éducation religieuse reste à la charge de l'instituteur.

Conscient des lacunes du savoir des Valençois, il ouvre, dès son arrivée, un cours d'adultes qui fonctionne les mois d'hiver de 18 à 21 heures. Ces cours perdureront jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Il est intéressant de noter ici, soyons chauvins, que nous avons été des précurseurs pour cet enseignement, des villes comme Montereau n'en seront dotées qu'en 1852 ! Au regard de l'excellent travail accompli, Durécu ne reçoit que des félicitations, accompagnées de gratifications du Préfet, suivi en cela par la

<sup>5</sup> Salle d'asile : ancienne appellation de l'école maternelle.

municipalité de Valence reconnaissante (depuis la loi de Guizot les salaires des instituteurs étaient budgétisés ne devant pas descendre sous le plancher minimum de 200 Frs, celui-ci sera porté à 600 Frs en 1850), la rétribution versée par les parents subsiste, seuls les enfants issus de familles pauvres étaient pris en charge par le budget communal. En 1843, il reçoit la Médaille d'argent de l'enseignement.

Cependant l'absentéisme était toujours là en particulier lors des grands travaux des champs (foins, moissons et vendanges). Les cours cessaient mi - août après la distribution des prix aux élèves méritants pour ne reprendre qu'après les vendanges, vers le 2 ou 3 octobre.

Afin d'arrondir son salaire l'instituteur était clerc paroissial, il remontait l'horloge et avait pris, pour répondre aux attentes des Valençois, une patente d'arpenteur, il faisait office de secrétaire de mairie dont le poste ne sera budgétisé que bien après son départ, en 1867, à la demande de l'instituteur d'alors, Côme-Isidore Guérin.

Il sera appelé à Melun en 1856 pour diriger une "*école primaire supérieure*". Ce fut un bon, un très bon instituteur, grâce à son travail l'illettrisme aura pratiquement disparu à l'approche de la Seconde République.

#### 4/ De 1865 à 1905

En 1861, malgré les entretiens réguliers pratiqués par les artisans du village sur la maison d'école-mairie, celle-ci est devenue dangereuse et on envisage de construire un bâtiment sur la place du village, mais le coût est trop important. La commune se porte alors acquéreur d'une maison sur la place, à côté de l'église, c'est notre mairie actuelle. Au rez-de-chaussée se trouve l'appartement de l'instituteur, à l'étage une salle des conseils et un bureau pour le maire. En prolongation de la maison, vers l'est, est construite une classe pour recevoir 40 garçons et l'ouverture a lieu en octobre 1865, sous la direction du remplaçant de Durécu et son condisciple de l'École Normale, Pierre-Marie Casset. Dès Pâques de la même année, les classes de filles et des petits ont été prises en charge

par les Sœurs de la Providence installées dans une maison sise au n° 27 rue André Taboulet où la propriétaire du domaine de Montigny-sous-Valence, Madame la Baronne de Moracin, avait fondé une école. Des sœurs donnent aux filles, en plus du programme établi, des cours de couture et le jeudi les emmènent en promenade avec les petits.

La rétribution scolaire pour tous est de 1 F pour apprendre à lire, 1,50 F pour écrire et 1,75 F pour compter. L'absentéisme sévit toujours, en 1880 lors d'une inspection, il n'y aura que la moitié de la classe présente, le reste est aux champs. On pourrait penser que l'absentéisme ait pu être lié à l'existence de la rétribution parentale. Il semblerait qu'il n'en était rien puisque un des intervenants à la conférence signalait que malgré la mise en place dans sa commune de la gratuité, bien avant la loi qui l'instaura les habitudes de manquer la classe perdurèrent.

En 1876, la commune, par la voix de son maire Pierre-Auguste Pelle, demande au Préfet l'autorisation, par une imposition supplémentaire, d'offrir la gratuité de l'enseignement. Ce dernier restera sourd jusqu'à la loi de juin 1881 qui imposera la gratuité à tous, suivie de celle de l'obligation votée en mars 1882. En 1889, les instituteurs deviennent des fonctionnaires de l'État.

À Pierre-Marie Casset ont succédé Côme-Isidore Guérin, Eugène Vallet, Auguste-Frédéric Fournier, Armand-Louis Hugué, Charles-Henri Huet, Jean-Marie Chrysostome Bureau, Jean-Baptiste-Alexandre Legrand, Victor-Cléophas Lombard, M. Perrotin dont l'épouse, institutrice, nommée en remplacement de Sœur Saint-Anaclet décédée, sera obligée d'aller enseigner dans les locaux de l'école congréganiste faute d'autre bâtiment. Les Perrotins ne restèrent qu'un an et une autre sœur fut nommée. On sait peu sur le travail scolaire et les compétences de chacun ce qui est certain ce sont les résultats aux concours cantonaux et au certificat d'études primaires où on note une nette prépondérance féminine.

Cependant, au plan gouvernemental les mesures anti-cléricales s'intensifient les congrégations religieuses se voient interdites

Cependant, au plan gouvernemental les mesures anti-cléricales s'intensifient les congrégations religieuses se voient interdites d'enseignement. Les communes dépourvues d'écoles communales de filles se trouvent contraintes de s'en doter.

À Valence, on aurait pu, comme la loi le permettait, substituer un personnel laïc au personnel religieux, dans les mêmes locaux puisque c'était le budget communal qui finançait l'entretien des locaux et le salaire des enseignantes; cependant une disposition testamentaire de la fondatrice de l'école venait contrecarrer ce projet, en effet, si les enseignantes cessaient d'être des sœurs, les bâtiments devraient revenir à l'évêché privant ainsi la commune d'école de filles et d'école maternelle. Il fallait donc soit construire soit reprendre la pratique déjà par deux fois usitée: acheter une maison et l'approprier et très vite, les autorités préfectorales se montraient pressées...

### 5/ De 1905 à nos jours

On opte pour une construction et une nouvelle école, de deux classes, ouvre en avril 1906, c'est notre école actuelle. Les enseignantes en sont les demoiselles Marthe et Ernestine Beuret, elles ont 36 filles et 40 petits. Ce bâtiment est alors à peine achevé et la classe se fait au milieu des gravats et des outils de chantier dont les demoiselles auront bien du mal à se débarrasser.

À l'école de garçons, les instituteurs se succèdent: MM. Couhault, Auberge, Lionnait, Molinier, en 1913 M. Boynard mobilisé à la déclaration de la Grande Guerre, sera tué au front en 1916. M. Houy le remplacera puis M. Batardy, Monerie, Frot et Roux. En 1938, M. Jean Vivien fait son arrivée, il s'absentera durant près de deux ans puisque mobilisé à la déclaration de la Seconde Guerre. Il restera à Valence jusqu'en 1964, date de sa retraite. Il laisse aux anciens élèves que nous sommes, un souvenir impérissable et nous lui gardons une pensée émue.

Le chiffre de la population valençaise dont un fort déclin s'était manifesté dès après le premier conflit mondial, continue à baisser, au départ de M.

Vivien, l'existence de trois classes ne se justifie plus et son école est fermée (elle deviendra, quelques années plus tard notre actuel bureau de poste), les élèves sont regroupés dans ce que nous appelions la "petite école" sous la direction de M. et Mme Prévôt, auxquels succéderont M. et Mme Petit.

À partir de 1990, une remontée des inscriptions s'amorce en raison de l'installation de jeunes couples dans un lotissement nouvellement créé ainsi que par la réouverture de maisons que nous n'avions connues jusque là que fermées. En 1992, c'est la création du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique, les écoles de Valence et d'Échouboulains fusionnent, on met en place des cantines, un transport scolaire est nécessaire.

La rentrée 2000 justifie par son ampleur l'implantation d'un bâtiment préfabriqué érigé dans une portion de la cour de l'école avec Madame Martine Yvonne comme troisième enseignante, aux côtés de Mademoiselle Cazes sous la direction de Mademoiselle Narme.

En cette deuxième moitié de l'année 2001 un nouveau lotissement s'implante et avec lui de nouvelles inscriptions d'enfants. La création d'une nouvelle école de 4 classes s'impose, elle sera construite proche du terrain de football et devrait ouvrir au dernier trimestre 2002, permettant ainsi l'accueil de tous nos enfants.

Danielle et Daniel Bullot  
Août 2001



## LA SOUVERAINETÉ DES FEMMES PAR LE VOTE OU LA PARITÉ (SUITE)

*«Le temps serait venu de faire valoir les idées de la femme aux dépens de celles de l'homme, dont la faillite se consomme assez tumultueusement aujourd'hui.»*

(André Breton - 1947)

Dans "Le deuxième sexe", Simone de Beauvoir établit un parallèle entre le sort des femmes et celui des Noirs d'Amérique ; les unes et les autres cherchent aujourd'hui à s'affranchir de la position d'infériorité dans laquelle la "caste naguère maîtresse" les entend maintenir. Elle rappelle la boutade de George Bernard Shaw : "L'Américain blanc relègue le Noir au rang de cirer de souliers ; et il en conclut qu'il n'est bon qu'à cirer des souliers."

Cependant qu'elles recevaient les qualifications de "porte de l'enfer" (Tertullien), "d'êtres chétifs et défectueux" (Saint Thomas D'Aquin), de "produit d'un os surnuméraire" (Bossuet), et bien d'autres épithètes fort peu obligeantes, les femmes entreprirent une reconquête de la société de l'intérieur, par touches successives, par un travail patient et opiniâtre... et la société évolua vers une plus grande équité.

C'est une ordonnance du 21 avril 1944, prise par le gouvernement provisoire du général de Gaulle, qui donna le droit de vote aux femmes françaises. Or, cinquante ans plus tard, la proportion des parlementaires féminins atteint à peine dix pour cent. Notre démocratie écarte de sa représentation la moitié des citoyens. Les femmes du nord de l'Europe se font mieux entendre. Elles occupent dans les parlements un rang à la hauteur de leurs aspirations et de leurs mérites. Comment expliquer un tel

retard ? Quels obstacles lever pour le combler ?

Elles ont aujourd'hui, au regard de la loi, les mêmes droits et les mêmes devoirs que les hommes. Elles votent sans entrave et leur participation aux élections devrait être prépondérante puisqu'elles sont plus nombreuses. Elles disposent donc, en théorie, des moyens démocratiques nécessaires pour faire cesser les discriminations dont elles se sentent encore les victimes. Toutefois, les élus, à l'élection desquels elles contribuent, ne mènent pas, selon elles, une politique qui leur soit véritablement favorable, qui leur permette de trouver un équilibre harmonieux entre leur vocation de mère et leur aspiration à exercer un métier, qui reflète leur intelligence pleine de mesure, de perspicacité et de détermination tranquille. Sans refuser leur destin physiologique, elles prétendent à d'autres mérites que la parturition et la perpétuation de l'espèce. Aussi le débat portant sur la condition des femmes et leur place dans la vie publique est-il loin d'être clos. Les propos qui vont suivre n'ont d'autre but que de l'aider à franchir une étape décisive.

Les foyers sont nombreux où l'homme domine et où la femme vote à son exemple. Cela a pour conséquence, dans un mode de scrutin uninominal majoritaire à deux tours, d'empêcher une juste répartition. Seul un mode de scrutin à la proportionnelle nationale, au demeurant inacceptable sur le plan de la représentativité territoriale, favoriserait l'élection aux législatives de candidats soutenant un programme imprégné des valeurs des femmes et engagé dans

l'amélioration de leur condition. Pourtant, il n'est pas de parti pour s'aventurer à proposer un tel programme. La plupart des parlementaires, sans être résolument phalocrates, sans appeler une politique misogyne, n'épousent pas suffisamment leur cause. A l'échelon des plus hautes instances nationales, le pays ne tire pas bénéfice de leurs indéniables talents.

Que la rigueur des mœurs l'emporte souvent sur celle des lois, cela est un trait propre aux pays latins. La société s'y est construite autour des vertus masculines mises au service de la puissance et de la grandeur. Les vertus féminines ne s'expriment guère hors de la famille. Le monde du travail et plus encore celui de la politique demeurent sous la prédominance des hommes

La solution s'impose à l'esprit. Elle est d'une logique implacable car elle repose sur la seule différence naturelle reconnue par la loi : celle du sexe. Elle est d'une simplicité extrême et d'une mise en œuvre aisée, d'une irréprochable équité. Il s'agit, on l'aura deviné, de la création de deux collèges électoraux, l'un masculin, l'autre féminin, élisant chacun leurs propres députés, hommes ou femmes indifféremment. Une fois élus, ces représentants se confondront en une seule et même assemblée pour constituer la Représentation nationale où pourront alors se former tous les regroupements souhaités, d'inspiration régionale, sociale ou politique. Ce seront des élus à part entière dont l'élection ne devra rien à un quelconque expédient.

Les hommes ont une propension admirable à concevoir et à bâtir. Hélas ! ils sont enclins, d'un autre côté, à se laisser séduire par les deux figures du mal que sont le dilettantisme et le désir extravagant de puissance et de

gloire. "Tout homme rêve d'être Dieu", affirmait Malraux. "*La femme est l'avenir de l'homme.*" Les élus des femmes sont l'avenir de la politique française.

Marie-Thérèse DEBRAY

## NOS ARTISANS – COMMERCANTS – ENTREPRISES

<b>Guy Skirka</b> <i>Boucherie-Charcuterie</i>	13 rue André Taboulet 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.81.14
<b>Karine et Xavier COLLARD</b> <i>L'Etape de Valence</i>	1 place de l'Eglise 77830 VALENCE EN BRIE	01.60.70.66.11
<b>Christophe-François PERREAU</b> <i>Sculpteur sur Bois</i>	8 rue d'Echouboulains 77830 VALENCE BRIE	01.64.31.81.37
<b>Jean-Louis GODARD</b> <i>Assistance Haute Pression</i>	19 rue Emile Parquet 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.89.22
<b>Gérard CHANCE</b> <i>Sculpteur sur Pierre</i>	14 rue Octave Rousseau 77830 VALENCE EN BRIE	01.60.70.69.49
<b>Pizza GIACOMO</b>	Un lundi sur deux Place de l'Eglise	06.81.43.06.66
<b>Jean-Claude ROUSSEAU</b> <i>Fromages de Chèvre</i>	19 rue d'Echouboulains 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.80.97
<b>Mériel Patrice</b> <i>Taxi toutes distances</i>	77130 MONTEREAU	01.64.32.47.67 06.07.49.93.51
<b>Pascal FRENCHÉ</b> <i>Spécialiste du Parquet</i>	6 rue Jean Haderer 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.88.13
<b>Fabrice HERBLOT</b> <i>Transport</i>	17 lot les Flamboyants 77830 VALENCE EN BRIE	
<b>Paul ROUSSEAU</b> <i>Laitier</i>	5 rue Octave Rousseau 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.81.42
<b>Suzy NICOLAS</b> <i>La Cote Saint Hubert</i>	33 rue André Taboulet 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.70.66.44
<b>TISSIER Père et Fils</b> <i>Maçonnerie Générale</i>	17 rue Henri Pelle 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.81.21
<b>Michel HADROT</b> <i>Menuiserie-Ebénisterie</i>	Chemin de Beauregard 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.83.37
<b>TRANSPORTS JACQUET</b>	13 rue Octave Rousseau 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.82.91
<b>Chez FATHI</b> <i>Alimentation Générale</i>	2 place de l'Eglise 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.83.62
<b>Franck FOURNIER</b> <i>Entreprise de Peinture</i>	1 rue Henri Gelin 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.84.74
<b>Christian FIRMINHAC</b> <i>Garage de Valence</i>	6 rue Octave Rousseau 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.83.80
<b>Patrick BESNAULT</b> <i>Paysagiste</i>	34 rue Emile Parquet 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.81.23
<b>Robert ROUSSEAU</b> <i>Bouilleur de cru</i>	6 rue Henri Pelle 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.80.62
<b>SARL EURODES</b>	9 rue Henri Gelin 77830 VALENCE EN BRIE	01.60.70.66.22
<b>Adelino ANTONIO</b> <i>Plâterie</i>	13 rue Henri Gelin 77830 VALENCE EN BRIE	
<b>Daniel CINTRAT</b> <i>Trvx maçonnerie général</i>	Route de Vernou 77830 VALENCE EN BRIE	